L'ILLUSTRATION,

JOURNAL UNIVERSEL.

14 MAI 1853.



Ab. pour Paris, 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — Un an, 36 fr.
Prix de chaque N°, 75 c. — La collection mensuelle, br., 3 fr.

N° 533. — VOL. XXI. — Bureaux : rue Richelieu, 60.

Ab. pour les dép. — 3 mois, 9 fr. — 6 mois, 18 fr. — Un an, 36 fr.
Ab. pour l'étranger, — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.

SOMMAIRE

Histoire de la semaine.

« L'Europe entière, et que dis-je, l'Europe ? en ce moment le monde a la tête tournée d'une expérience qui consiste à faire tourner une table. On n'entend parler de toutes parts que de la table qui tourne : lui-même Galilée, il a fait moins de bruit le jour où il prouva qu'en effet c'était la terre qui tournait autour du soleil. Allez par-ci, allez par-là, dans les plus grands salons, dans les plus humbles mansardes, dans l'atelier du peintre, à Londres, à Paris, à New-York, à Saint-Pétersbourg, et vous verrez des gens gravement assis autour d'une table vide, qu'ils contemplent à la façon de ces croyants qui passent leur vie à regarder leur nombril ! Oh ! la table ! elle a fait table rase de nos plaisirs de chaque soir ; et ce serait en vain, — mais ils s'en garderaient bien, — que nos plus grands artistes se mettraient en frais de génie, en frais d'esprit, pour faire ou-

Un salon de Paris au mois de mai 1853.

blier un seul instant la table qui tourne. En vain Meyerbeer nous donnerait un second *Robert le Diable*; en vain M. Scheffer, une autre *Marguerite*; en vain Mlle Mars nous convierait à ses fêtes poétiques; en vain Béranger écrirait un nouveau recueil de chansons; en vain nous dirait-on : la voilà qui nous revient à vingt ans, Mlle Taglioni, la sylphide; ou : Voilà Fanny Elssler; et lui-même Balzac, et Soulié lui-même, arriveraient à nous les mains pleines de fictions... l'univers s'écrierait : La table et le chapeau! Toute attention est suspendue, et toute curiosité est anéantie! Un jeu d'enfants a remplacé, pour ces grands peuples oisifs, toute autre passion, tout autre intérêt; et la gloire et même la fortune, on les oublie, afin d'être attentif aux agitations de la table, aux mouvements du chapeau. Ecoutez! écoutez! la table a palpité sous ces mains palpitantes! le chapeau *a soupiré!* un vieux chapeau, qui joue ici le rôle de la pythonisse; un chapeau prophétique où sont contenues les destinées de l'humanité tout entière! On s'aborde en se demandant : Avez-vous vu marcher la table? Avez-vous vu tourner le chapeau? Et nul ne se souvient que les collines, autrefois, ont dansé comme autant d'agneaux de brebis, *sicut agni ovium*. »

Ainsi débute le feuilleton de Jules Janin, et nous ne pouvons mieux choisir que cette vive peinture pour motiver notre tableau. Cependant il s'agit d'une chose plus sérieuse que de faire marcher une table et tourner un chapeau; nous avons commencé par douter, selon le précepte de la sagesse, et nous doutons encore d'une foule de récits où la fantaisie, si ce n'est le mensonge, joue, en ce moment, son rôle de mystificateur; mais nous sommes convertis au fait, en attendant que la science l'explique en découvrant la cause. Bien plus, nous nous proposons de recueillir les effets constatés de ce phénomène dans une suite de dessins, qui seront publiés ici successivement, pour servir à l'histoire de cette science nouvelle, qui n'a pas encore de nom, quoiqu'elle semble tenir à la fois du magnétisme et de l'électricité. Nous n'avons pas besoin d'avertir nos lecteurs qu'ils doivent également se défier de ceux qui nient, et de ceux qui se moquent en poussant l'exagération jusqu'à l'absurde.

— Ainsi qu'on l'a annoncé, la session du Corps législatif est prorogée du 14 au 28 mai. Nous dresserons, à la fin de la session, la liste de ses travaux devenus nombreux à la fin, à cause du temps perdu au commencement.

Les derniers jours de cette session seront consacrés à la discussion du budget et de plusieurs lois importantes, dont quelques-unes sont présentées, et dont les autres vont l'être immédiatement.

Voici quelques chiffres du budget distribué aux députés :

Les recettes sont évaluées à 1,520,639,000 fr., et le budget des dépenses s'élève à 1,519,250,000 f.; excédant de recettes de 1,338,000 fr.

La commission a légèrement modifié ces chiffres; et, d'après son travail, l'excédant de recettes serait de 3,467,000 fr., qui, défalcation faite d'une augmentation de 200,000 fr. applicables à des secours viagers pour les anciens soldats de la République et de l'Empire, n'atteindrait que le chiffre de 2 millions 70,000 fr.

Pour le ministère de l'instruction publique, une diminution de 300,000 fr., demandée par la commission, a été réduite par le conseil d'Etat à 100,000 fr.

Le service du ministère des travaux publics a été amoindri de 1 million, d'accord avec le conseil d'Etat, tant pour le personnel de ce ministère que pour les travaux ordinaires des routes, ponts, rivières et canaux.

La réduction de 19 millions et demi environ dans le service de la guerre devait, selon la commission, entraîner 1 million d'économie sur le service des lits militaires, sur l'emploi des chemins de fer, sur le service du harnachement, sur le matériel de l'artillerie et du génie, et sur l'allocation aux travaux civils de l'Algérie. Le conseil d'Etat n'a approuvé cette proposition que jusqu'à concurrence de 700,000 fr.

Les autres réductions concernent divers chapitres du ministère des finances.

Plusieurs amendements soumis à la commission ont été repoussés, soit par elle, soit par le conseil d'Etat. Le plus important était un amendement de M. le comte de Montalembert, ayant pour but de faire retrancher du budget des recettes une somme de 1,800,000 f., inscrite comme produit des domaines de Neuilly et de Monceaux, qui appartenaient à la famille d'Orléans.

MM. Demesmay et de Lesperut avaient produit un amendement inspiré par la même pensée; la commission a repoussé l'une et l'autre de ces propositions, sur ce considérant, « que l'inscription des recettes au budget, étant l'exécution d'un décret, avait, aux termes de la constitution, force de loi. »

Un autre amendement digne d'attention, présenté par M. Duclos, a été également écarté. Il demandait un acte de justice et de réparation en faveur des anciens serviteurs du roi Charles X. La commission n'a pas cru pouvoir s'associer, cette année, aux vœux de M. Duclos. Voici ses motifs :

« M. Duclos demandait que l'on ajoutât à l'article Secours aux pensionnaires des anciennes listes civiles, votés en exécution de l'art. 7 de la loi du 8 avril 1834, un paragraphe ainsi conçu :

« Sur le capital restant libre par les extinctions, il sera mis à part un fonds annuel de 30,000 fr. pour être réparti entre les anciens employés de la liste civile de Charles X, qui ont été réformés en 1830, avant d'avoir le temps de service nécessaire pour obtenir la liquidation de leur pension sur la caisse de vétérance. »

« Cette proposition ne nous a pas paru pouvoir être admise, a répondu la commission; les sommes votées en vertu de l'art. 7 de la loi du 8 avril 1834 ont été destinées à des personnes remplissant des conditions parfaitement définies, et ne pourraient changer aujourd'hui de destination, quelque intérêt que l'on puisse accorder aux anciens agents au profit desquels l'amendement est formulé. Ce serait d'ailleurs prolonger irrégulièrement un article de dépense qui était originairement limité dans sa durée, à raison des extinctions; nous aurions plus facilement admis le report d'une partie des extinctions au profit des anciens titulaires dont les besoins peuvent augmenter avec l'âge. »

La *Gazette de Madrid*, du 6 mai, publie le décret royal qui supprime les corrégidors. Il en résultera pour le trésor public une économie d'un million. Tout le monde applaudit à cette mesure.

Le roi des Belges et son fils sont accueillis à Berlin par des fêtes et des hourras dont la presse prussienne se fait le complaisant écho. Le reste de la presse allemande cherche à amoindrir l'effet de la réunion des souverains à Vienne; à l'en croire, ce sont de simples visites sans but politique.

La chambre des représentants belges a adopté en principe le chiffre de 100,000 hommes comme effectif normal de l'armée belge.

Le mouvement qui a eu lieu dans le canton de Fribourg, le 1er mai dernier, à la suite de l'élection d'un député au grand conseil, n'a pas eu l'importance qu'on semblait lui donner. Le candidat conservateur avait échoué à une faible minorité, et quelques-uns de ses adhérents avaient cru pouvoir suspecter la sincérité des scrutateurs. Après quelques horions échangés, on a fini par s'entendre, et il n'y a eu collision et choc qu'entre les boules du scrutin.

La note arrêtée le 4 de ce mois par le conseil fédéral suisse, en réponse aux réclamations de l'Autriche, maintient le non-fondé de ces réclamations en tout ce qui touche les réfugiés, et la conduite tenue tant par le gouvernement de la confédération que par le gouvernement cantonal du Tessin. Elle se termine en réclamant de nouveau la levée immédiate du blocus de ce canton par les Autrichiens.

Il est peu probable que l'Autriche fasse droit à cette demande, le conseil fédéral refusant les conditions qu'elle a posées. Les choses paraissent donc devoir rester en l'état sur ce point.

En ce qui concerne la question des séminaires de Pollegio et d'Ascona, le *Bund* pense qu'elle est terminée diplomatiquement par la réponse que le conseil fédéral a faite au gouvernement autrichien, attendu que ce gouvernement a demandé, ou bien la réintégration des évêques dans leurs droits, ou des indemnités pour eux, indemnités qui seraient arbitrées par les tribunaux. Or jamais le conseil fédéral ne s'est refusé à cela. La querelle serait donc terminée.

Les journaux suisses rectifient ce qui a été dit de la note du gouvernement wurtembergeois au conseil fédéral, en ce sens, que ce gouvernement, tout en exprimant le vœu de voir s'aplanir les difficultés existant entre la Suisse et l'Autriche, n'aurait cependant pas offert sa médiation.

Un de nos abonnés d'Amsterdam nous invite à rectifier ce que nous avons dit, dans notre numéro du 30 avril, au sujet du changement de ministère en Hollande : « Ce n'est pas uniquement, dit notre correspondant, la négligence et la tiédeur dans l'affaire du rétablissement de la hiérarchie catholique qui a occasionné la chute du précédent ministère; mais l'allocution du pape et ses suites ont accéléré à l'improviste ce dénoûment, qui tient encore à d'autres causes. » Notre correspondant ajoute que, loin d'être hostiles au nouveau ministère, les organes les plus accrédités de l'opinion publique en Hollande lui sont favorables.

Les dernières nouvelles continuent à laisser entrevoir un dénouement favorable des affaires de Constantinople.

PAULIN.

Plusieurs abonnés nous ont écrit qu'ils s'attendaient à trouver dans le numéro de cette semaine les vues du tombeau de Napoléon aux Invalides. — Nous avions pris, en effet, toutes nos dispositions pour reproduire sous tous ses aspects et dans tous ses détails, ce monument, qui devait être inauguré le 4 mai. Il ne restait à dessiner et à graver que la scène de l'inauguration; mais, la cérémonie n'ayant pas eu lieu, nous renvoyons cette publication, qui se compose de plusieurs grandes planches magnifiquement dessinées et gravées, à l'époque encore inconnue qui nous fournira l'à-propos.

Courrier de Paris.

La mystification continue, nous tournons de plus belle dans un cercle vicieux, car enfin le printemps toujours annoncé n'a pas encore paru, et le joli mois de mai n'en est que plus maussade. Si le rossignol chante dans les bois, ça doit être bien à contre-cœur, et je vous laisse à penser la situation des amoureux qui tentent de s'y égarer. Mais qu'importe aux impatients ce ciel humide et cette bise glaciale, du moment que la ville a revêtu sa robe printanière? Les magasins procèdent à leur toilette d'été, les devantures s'enjolivent d'étoffes légères aux yeux du passant transi, tandis que les cafés rangent en bataille, sur l'asphalte, leur armée de guéridons et de bâtons empaillés. Un autre symptôme de cette belle saison en perspective, c'est la concurrence effrénée que la musique avec consommation fait déjà au concert plus abrité. Mais de toutes ces tentatives pour nous procurer l'illusion de l'été au milieu de l'hiver où nous sommes toujours, je n'en sais pas de plus charmante que l'exposition fleurie de la Société d'horticulture de Paris. On sait que le siége de cet empire d'une Flore un peu trop passagère est établi aux Champs-Elysées; jetons en passant quelques fleurs sur sa clôture. J'omets le détail, inutile maintenant, des murs encadrés de massifs de verdure, de tant de sentiers garnis d'arbustes en pleine floraison, et du bassin tapissé de pervenches qui entretenait par son babil une fraîcheur peut-être superflue, pour arriver à la mention en bloc de tous ces lauréats qui méritaient si bien d'être couronnés de leurs produits. Des douze médailles d'or de la Société, la première a été obtenue par M. Fontaine, pour sa collection de plantes rares; un lot d'ananas, raisins et melons admirablement réussis, a valu à un autre concurrent, M. Gontier, la première médaille d'or accordée par l'Empereur, tandis que celle dite des dames patronnesses était décernée d'une voix unanime à M. le baron James de Rothschild, pour sa collection d'*azalées*. On conte que, quelqu'un étant allé visiter le vainqueur au milieu de ses plates-bandes et le félicitant de ce triomphe de serre-chaude en termes hyperboliques, le célèbre banquier, pour toute réponse, montra au discoureur une petite marguerite dont l'étoile brillait sous une touffe de gazon, et lui dit : « Voilà ce que j'ai de plus beau. »

A peine échappés au sport, n'allons pas y retomber. On sait bien que les courses de chevaux si brillamment terminées au Champ de Mars vont se continuer à Chantilly, et tous les membres des clubs-jockey de Paris en ont pris le chemin. On veut rendre à l'hippodrome princier l'éclat des anciens temps. Déjà la plus brillante colonie y a dressé sa tente d'un jour; on est parti dans un pompeux appareil : grooms, cuisiniers, convois de vivres, tout le bagage du luxe et le plus grand luxe de bagage, c'est une émigration des plus confortables. Puisque ces dames s'en mêlent et sont, dit-on, de la partie, la mode les suivra sans doute sur ce terrain si favorable à ses inspirations. La danse y aurait son droit d'asile et le lansquenet son permis de séjour; on parle même d'illumination et d'un feu d'artifice pour mettre le comble au plaisir. En plus haut lieu, il est question d'une grande chasse à courre et d'un camp de plaisance qui serait établi à quelques lieues de la capitale; et qu'on ne dise plus : Ce sont là jeux de prince, puisque tout le monde en aura sa part. Du reste, cette espèce de villégiature militaire ne saurait rappeler en rien le célèbre camp du Drap d'or, qui servit jadis de couverture à des intérêts politiques, et encore moins ce fameux camp de Compiègne imaginé par Louis XIV pour amuser la duchesse de Bourgogne et qui faillit ruiner la France. Tel est le programme d'une brillante campagne qui va s'ouvrir au premier rayon de soleil.

En vue de ce futur conditionnel, le moment présent ne comporte qu'une distraction : *tout tourne, tout tourne*, comme dit le refrain de la chanson. Le phénomène, mis à la portée de tous, a convaincu les plus incrédules; et, pendant que la curiosité s'amuse de l'expérience, une science peut-être aventureuse voudrait lui trouver quelque application immédiate. Le magnétisme, puisque c'en est, se flatte de révolutionner l'industrie. Quelques-uns, prenant le roman par la queue, s'en emparent déjà au profit des chemins de fer : des trains, construits sur ce nouveau système, recevraient l'impulsion magnétique des voyageurs de bonne volonté, qui payeraient ainsi leur place en fluide. Ces faiseurs de comptes, probablement inutiles, ont calculé que, pour imprimer une vitesse de quarante kilomètres à l'heure à un train extraordinaire, vingt voyageurs seront suffisants; de sorte que les compagnies houillières s'alarment pour leur marchandise, menacée par ces quelques hommes d'une force de quatre cents chevaux. Il en est un peu des grandes découvertes ainsi que de la formation des peuples : leur berceau est plein d'obscurité et même de contradictions. Un de ces expérimentateurs affirme que l'opération de la table tournante l'a guéri d'un rhumatisme; un autre, au sortir de l'épreuve, s'est trouvé à tout jamais guéri de l'envie de recommencer. Tel niait hier le phénomène qui lui tire aujourd'hui le plus brillant horoscope : son petit doigt le lui a dit! tel autre, mesmérien de la veille, et dont la foi soulevait des montagnes, n'a pu réussir à faire remuer son chapeau. On cite aussi quelques martyrs de leurs convictions, témoin ce Monsieur qui, monté sur une chaise pour l'électriser, a été précipité par elle du haut de son expérience, et a failli se casser le nez. Que conclure de ces merveilles, sinon cette vieille vérité : que le monde est encore dans une espèce d'enfance à l'égard d'une foule de secrets que l'homme finira peut-être par lire assez couramment dans le grand livre de la nature? «Cher Horatio, dit le mélancolique Hamlet, il y a sous le ciel plus de choses vraies que la philosophie ne saurait en imaginer dans ses rêves. Ah! la pauvre science de notre temps, de tous les temps, qui croit donner le ton à l'univers et à la postérité, et que le moindre hasard déconcerte en la dépassant! » Un nouveau bruit s'accrédite : il existerait des *tables parlantes*, et on va les interroger pour connaître leur secret.

Voici une aventure qui fait presque autant de bruit que la danse des tables. Un jeune étranger reçu, cet hiver, dans le meilleur monde, où sa beauté adolescente avait causé une assez vive sensation, en disparut subitement, il y a quelques mois. Qu'était-il devenu? L'énigme intéressait, à ce qu'il semble, quelques jolies mondaines, et leur impatience devint assez pressante pour que l'on mît en campagne des officieux munis de ce signalement : « Il a été perdu de vue un gentleman de dix-huit à vingt ans, de taille moyenne et bien prise, yeux d'un bleu tendre, cheveux noirs, la bouche jolie, la main fine et belle, et le teint éblouissant; il répond au nom de sir Edward. Signes particuliers : mise élégante, excellent danseur, toutes les manières d'un homme comme il faut. » Le signalement courut çà et là dans Paris, puis un noble touriste l'emporta au Hâvre, où le hasard lui ménageait une découverte qu'il vient de transmettre à ses correspondants : « J'ai retrouvé sir Edward, que vous auriez de la peine à reconnaître, tant il a changé à son avantage. Il part ce soir pour l'Amérique avec la dame qui est venue tout exprès à Paris pour l'enlever; il paraît que ce petit monsieur nous a tous trompés, puisque c'est une demoiselle. » Il est très-vrai que

cette manie du costume masculin est répandue aux États-Unis, par l'effet même de la loi qui en interdit l'usage aux personnes du beau sexe; mais l'excentricité est rarement poussée aussi loin, c'est-à-dire au delà de l'Atlantique.

Un public privilégié assistait dimanche dernier à la séance de la société protectrice des animaux, réunie dans une des salles du Conservatoire des arts et métiers, pour distribuer ses récompenses annuelles. Le but principal de la société, c'est de venir en aide à la loi Grammont, dont les prescriptions sont observées peu ou point. Améliorer la condition de ces intéressants protégés, les élever le plus possible dans l'échelle des êtres, c'est une autre intention encore plus louable, mais d'une philosophie probablement chimérique. Tel est d'ailleurs l'empire de la routine, que les vœux les plus modestes émis pour l'adoucissement du sort des animaux feront toujours sourire l'auditoire dans tous les pays du monde. Ces pauvres bêtes n'ont pas de plus grand ennemi que leur nom. Jamais vous ne réussirez à présenter la situation d'un âne ou d'un veau comme éminemment pathétique. Gœthe disant que le chien bien élevé mérite l'estime de l'honnête homme, a l'air d'un déclamateur ridicule.

A propos de bêtes, la semaine est encombrée de leurs hauts faits. Il y a eu le chien gastronome, proche parent de celui dont parle Plutarque, lequel, voulant faire monter un peu de lait resté dans le fond d'un vase, y jetait des pierres pour mettre le liquide à sa portée; et le chien suicide qui, désespéré d'avoir perdu la vue, s'approche d'un puits pour s'y précipiter; et encore le chien sauveur, qui, non content d'arracher deux enfants aux flots, les reconduit chez leur mère, en barbotant un peu comme un canard. Il y a eu le cheval parlant, qui livre à son maître le secret de sa langue maternelle perdu depuis Démocrite, et dont le philologue Dupont de Nemours n'a donné qu'un dictionnaire insuffisant. Que sais-je encore? La Gaieté a retrouvé son *Chien de Montargis;* ce nouveau venu, remis de l'émotion des premiers débuts, joue le rôle avec un naturel embarrassant pour ses voisins, et recommence la vogue de son devancier.

Au Vaudeville ils ont donné *Quand on veut tuer son chien...* Mais ça n'est plus la queue du *Chien de Montargis;* ce dicton proverbial figure ici comme l'enseigne d'une historiette de ménage, où madame dit que monsieur est enragé parce qu'elle songerait à s'en affranchir. Cette petite Mme Berneret se trouve, sans qu'elle s'en doute, dans la situation qui conduisit Clytemnestre au meurtre d'Agamemnon. Son Egyste est un gant-jaune, la fine fleur des courtisans et des vauriens, qui se dit déjà : Je suis venu, j'ai vu et je vaincrai. Mais en dépit de ses avantages sur M. Berneret, qui se coiffe en caniche, se chausse mal et se gante le moins possible, César ne passera pas le Rubicon, et cependant Mme Berneret vient de faire une scène à son mari comme si elle était décidée à tuer son chien. Un moment elle le trouve laid pour tout de bon, commun, lourdaud, disgracieux et infidèle. « Allez, vilain mari que vous êtes, je ne veux plus de vous! » Le pauvre homme n'y comprend rien et n'y voit goutte, jusqu'au moment où la soubrette vient lui ouvrir les yeux par le proverbe qui fait le titre de la pièce. Aussitôt il appelle Trilby, les amours de madame, et lui administre plusieurs boulettes sans conséquence, en criant : au chien enragé! et Mme Berneret, qui n'a pas attendu l'heure du repentir pour en éprouver, saisit l'apologue et se jette au cou de son mari. La pièce, un peu longuette, est gentille, bien jouée et fort applaudie.

A la Montansier, l'*Ut de poitrine* donné, toussé, miaulé, mugi par MM. Grassot et Hyacinthe, n'est-ce pas tout dire? Ceci est un jeune vaudeville, mais une vieille aventure, bien connue des directeurs de l'Opéra. Sur le territoire de ces messieurs, les ténors poussent, c'est-à-dire meurent si vite, qu'il s'agit de les cueillir à point, comme les melons sous cloche. Le diamant une fois trouvé, n'importe où, à Pantin ou Bagnolet, on le polit et on l'enchâsse, sorte de monture qui coûte bon. « Comment voulez-vous que je vous traite? disait un acquéreur à l'un de ces virtuoses en herbe. — En roi du chant, répondit sa majesté lyrique. Et combien de fois, à force de couver le rossignol, n'a-t-on fait éclore qu'un canard, absolument comme dans la pièce de Grassot, qui appartient à M. Labiche.

Sœur Anne, ma sœur Anne de la Chronique, ne vois-tu plus rien venir? — J'aperçois Mabille qui verdoie et l'Hippodrome qui poudroie. Ce jardin, d'une élégance un peu débraillée, va être rendu à ses habitués dans tout l'éclat de ses ornements printaniers. Il n'y a rien de changé à Mabille, il n'y a qu'un sorcier de plus, celui-là même qui disait si mal la bonne aventure au Château-Rouge. D'autres bruits courent à la gloire de l'établissement. On dit donc qu'il s'agit d'y attirer cette pacifique et morale bourgeoisie du dimanche qui en a complétement oublié le chemin, à supposer qu'elle l'ait jamais connu. On compte y surveiller l'avant-deux, et y donner à la polka un air de morale. Nul bosquet n'y fera plus ombrage à la vertu, et si, par hasard, des prêtresses de l'ancien temps s'y présentaient dans quelque toilette non prévue par les règlements, on ne se gênerait pas pour leur dire : Allez, Mesdemoiselles, allez vous promener ailleurs.

L'Hippodrome n'a pas attendu les belles journées du printemps pour rouvrir ses portes; dans les tourbillons lumineux que soulève le galop de ses coureurs on ira voir défiler six mois durant ce monde pimpant et leste, mais parfois un peu éreinté, qui se compose invariablement d'écuyers et d'amazones, de singes et de chevaux. Est-ce qu'il n'y aurait plus rien de nouveau sous le soleil de l'Hippodrome? Les *jockeys français* et l'*équipage de babouins* sont un peu usés; la rare intrépidité de l'*homme à la boule* n'étonne plus personne; le traîneau à roulettes ne peut amuser que les *dames du Nord* qu'on y voiture; le *carrousel militaire* a plus d'éclat et de nouveauté, et la cavalerie légère en est charmante. Il faudrait peut-être laisser aux exercices du Champs-de-Mars ce *steaple-chase* malencontreux qui a failli coûter la vie à une vaillante écuyère; la course du *Dieu des Enfers*, dans laquelle Pluton dirige la fougue de vingt-quatre chevaux emportés dans l'arène, n'est qu'un éclatant tour de force; quant au fameux *Char de Vénus*, cela est gracieux et divertissant comme la vue d'un omnibus au grand complet. Dans un passage difficile l'équipage de la déesse a rencontré quelque grain de sable qui l'a cloué au sol, et peu s'en est fallu que Vénus ne fût obligée de regagner l'Olympe à pied; mais le personnel de l'établissement est venu pousser à la roue (profanation!), et un observateur atteste que dans cette alerte il a entendu crier distinctement : Allons, *hue* Vénus! *hue donc* l'Amour et les Grâces! Constatons ensuite que le public accourt en foule à ce spectacle, et qu'il le couvre d'applaudissements frénétiques. Il ne faut pas se montrer plus difficile que le public.

Ci-joint le *fac simile* de la carte du *directeur des succès* à l'Opéra, qu'il a plu à cet entrepreneur d'envoyer aux notoriétés du feuilleton musical, en réclamant toute leur *indulgance.* Est-ce une mystification, est-ce une naïveté? C'est une faute d'orthographe; voilà le plus certain.

PHILIPPE BUSONI.

Monsieur David se recommande à l'indulgance de Mr J

(Ici le nom du journaliste.)

David,

Directeur des Succès

à l'Académie Impériale de Musique.

Chronique musicale.

Le nom de *la Fronde* n'a sans doute été donné que pour l'apparence à l'ouvrage nouveau représenté la semaine dernière au Grand-Opéra. L'action principale de la pièce ne tient pas plus, en réalité, à la chose même de la Fronde qu'à tout autre épisode historique de n'importe quel pays. Deux femmes aiment le même homme; l'une est une grande et puissante dame, une duchesse en crédit à la cour; l'autre est une jeune fille de la cour aussi, mais y arrivant à peine, et n'ayant de pouvoir qu'en son amour. Comment la grande dame triomphera-t-elle de la timide enfant dans cette lutte à mort, dont le cœur d'un jeune et beau seigneur est le prix? Voilà, par le fait, toute la pièce. Ce n'est pas une donnée bien neuve; mais un tel cadre prête toujours aux situations musicales et dramatiques; d'ailleurs l'amour est un éternel élément d'effet au théâtre; on ne parviendra probablement jamais à l'user; et, pour rajeunir le sujet le plus rebattu, l'artiste a continuellement à sa disposition la forme, variable à l'infini, sans cesser d'intéresser et de plaire. Voyons donc comment MM. A. Maquet et J. Lacroix, les poëtes, et M. Niedermeyer, le compositeur du nouvel opéra *la Fronde*, ont conçu et exécuté leur œuvre.

L'ouverture est une page musicale bien écrite, mais sans caractère bien décidé; la conduite du morceau ne mérite que des éloges, mais on n'y distingue aucune idée saillante qui prépare l'auditeur d'une façon plutôt que d'une autre au drame qui va se jouer. L'introduction de l'opéra commence par un chœur de seigneurs, partisans de Mazarin; ils se disposent à déjeuner gaîement, en attendant de se battre : « Après la paix viendra la guerre! » Le musicien ne paraît pas avoir beaucoup cherché sa mélodie en cet endroit; il s'est contenté d'un effet vocal rhythmique, lequel, du reste, a de l'énergie et de la couleur. Tandis que le déjeuner se fait attendre, que nos petits-maîtres s'impatientent, vient Marthe, apportant un billet pour le jeune seigneur Richard de Sauveterre. « Richard! c'est moi! — C'est moi! —C'est moi! » dit chacun de ces messieurs les mazarins. Mais Marthe, voyant que celui qu'elle cherche n'est pas là, leur chante des couplets, à cette fin de se moquer d'eux, en soubrette « fidèle au seul devoir. » La mélodie de ces couplets n'est pas heureuse : elle n'a pas le ton railleur, piquant et fin qu'elle devrait avoir; de plus, elle est écrite dans la tonalité mineure, ce qui lui donne une teinte de tristesse qui n'est aucunement à sa place ici. Marthe, après ces couplets, s'échappe des mains des jeunes seigneurs; et ceux-ci, que le cabaretier vient prévenir que le déjeuner sera bientôt servi, se retirent en chantant un second chœur, qui, musicalement, a du mouvement et de la chaleur, et termine bien l'introduction. Paraît la duchesse, qui s'informe à l'hôtelier Renard si certain « gentilhomme normand, M. Richard de Sauveterre, ne loge pas depuis deux jours en son auberge. — Précisément, dit Renard. » Et la duchesse lui donne ordre de l'aller chercher. Puis, restée seule, elle exprime les douleurs de son âme : « Pour un ingrat que j'aime, — Avoir tout méprisé!... » dans un morceau que le livret indique comme une cavatine, et que nous aurions pris plutôt pour un récitatif, tant le compositeur, par une trop grande recherche d'expression sans doute, a donné à sa mélodie le ton déclamatoire. L'inspiration mélodique l'a mieux servi dans le cantabile suivant : « O toi, pour qui mon cœur soupire, » chanté par Richard, qui vient d'entrer en scène, une lettre à la main, celle, on le devine, que portait Marthe, et que Loïse a écrite. La duchesse se montre à Richard : scène d'explication; dédain de celui-ci, colère de celle-là. La situation était belle pour un duo; malheureusement le compositeur ne l'a pas saisie : il n'a fait là-dessus qu'un dialogue musical languissant, un andante froid, et ce n'est qu'à la cabalette : *Oser me faire un tel outrage*, que la couleur chaude que toute la scène devrait avoir apparaît enfin un instant, par un chant assez énergiquement rhythmé. Les seigneurs rentrent en scène; on dresse leur déjeuner; le chœur qu'ils chantent ici vise à l'originalité; mais l'effet en est manqué par la trop grande précipitation du rhythme, qui rend impossible l'articulation nette des voix. Pendant le déjeuner des mazarins, l'action se noue; la duchesse, avec un sans-façon qui peut-être était de mise au temps de la Fronde, se met à table avec eux; elle engage la conversation avec son cousin le marquis de Jarzé sur son prochain mariage avec Loïse. A ce nom de Loïse, Richard, resté seul dans un coin, a tressailli; la duchesse s'en est aperçu : plus de doute, elle connaît sa rivale. Un court trio, qui se trouve ici entre la duchesse, Richard et de Jarzé, a du mouvement. Ensuite, revenant à l'objet de la scène, le déjeuner, de Jarzé chante à ses amis une chanson satirique sur M. de Beaufort. Dans ce morceau, le compositeur paraît avoir voulu imiter le style des anciennes chansons; mais il ne nous semble pas avoir réussi : son chant n'a pas assez, pour ainsi dire, d'humeur gauloise. Comme scène, cette chanson sert de prétexte à Richard à provoquer le marquis de Jarzé, en prenant la défense du duc de Beaufort, que le marquis vient d'insulter. Au moment où de Jarzé va répondre à ce défi, paraît Beaufort lui-même, accompagné de seigneurs et de bourgeois frondeurs; il se charge du deuxième couplet de la chanson du marquis. Celui-ci, devant le petit-fils d'Henri IV, s'incline et se retire avec les siens. Les frondeurs restés maîtres de la place, le duc de Beaufort leur demande lequel d'entre eux voudra porter à Saint-Germain un message important, et, par conséquent, dangereux à remettre à son adresse. Richard offre ses services; et, pour assurer qu'au besoin le message sera bien défendu, il l'enferme dans le pommeau de son épée. Mais la duchesse, cachée non loin de là, a tout entendu, tout vu. Rentrent les mazarins avec du renfort; la présence de Beaufort, qui continue à les narguer, leur en impose encore; et l'acte se termine par un final qui n'a rien de bien saillant, dont le tour mélodique est même plutôt commun; chose rare dans la musique de M. Niedermeyer.

Au second acte, qui se passe dans la salle des gardes du château de Saint-Germain, on remarque un air de la duchesse, ou plutôt un cantabile, d'un excellent coloris; la voix y dialogue avec le trombone d'une façon heureuse et neuve; la mélodie est bien sentie; la fin, sur ces mots : *Reviens à moi, Richard, je t'en supplie*, est extrêmement élégante. Le duo entre la duchesse et Loïse est, au contraire, froidement conçu, sans effet. Il y avait, ce nous semble, autre chose à faire en cette situation, où la grande dame, pour commencer sa conquête, fait naître dans le cœur de Loïse des soupçons sur l'amour de Richard. Les couplets que chante ensuite celui-ci, lorsqu'il vient proposer une trêve aux mazarins, ont de la franchise mélodique; sous ce rapport, c'est un des bons morceaux de la partition. — Par un changement à vue on passe au troisième acte, sur la terrasse de Saint-Germain. Tout est en fête; la foule circule devant les barraques de saltimbanques, aux sons de leur musique criarde; le compositeur a parfaitement rendu l'esprit et la couleur de cette scène; son chœur a beaucoup d'animation et l'orchestration en est brillante. Vient ensuite la danse; elle commence par une ronde chantée par Marthe; celle-ci, chose singulière, chante encore en mode mineur, comme au premier acte. Y a-t-il là, de la part du compositeur, une intention formelle et particulière? Quoi qu'il en soit, cela manque de gaieté; de plus, la seconde période de la phrase mélodique de cette ronde rappelle à peu près textuellement la ronde du second acte de *la Fiancée*, de M. Auber. Quelques-uns des airs de danse du divertissement sont fort jolis, quelques autres sont dépourvus d'originalité. On ne comprend pas pourquoi ce divertissement se termine par une tarentelle, à moins que le chorégraphe n'ait pensé que c'était une manière ingénieuse pour le peuple de Paris de faire sa cour au cardinal italien ministre, ou bien que celui-ci, qui avait amené des chanteurs de son pays, en eût fait aussi venir des danseurs, afin de réjouir à la fois les yeux et les oreilles des Parisiens. Un *couvre-feu*, qui rappelle, par sa tonalité mineure, le couvre-feu des *Huguenots*, met fin au divertissement. La scène restée vide, vient Loïse, puis Richard. L'air que chantait la première a été supprimé; il n'avait, en effet, rien de très-remarquable. Le duo entre Loïse et Richard, pendant lequel celui-ci, pour dissiper les soupçons de celle qu'il aime, lui fait lire la secrète missive confiée à son honneur et à ses soins, renferme quelques parties bien

senties, notamment la fin de l'andante; mais c'est en somme encore un morceau froid, dans son effet général; il y faudrait une expression plus expansive. Les deux amants se séparent, et l'acte se termine par quelques paroles de la duchesse, laquelle a épié leur entretien, écouté la lecture du billet dont Richard est porteur, et s'écrie qu'elle va se servir de cette importante révélation.

Nous voici au quatrième acte, celui qui nous paraît sans contredit le meilleur de l'ouvrage. La scène se passe en pleine forêt de Saint-Germain, devant la chapelle du couvent des Loges; c'est l'heure de l'*Angelus;* les religieuses prient en chantant, agenouillées sur le seuil de la chapelle; le bruit de l'orage se mêle à leur prière. Ce chœur serait tout à fait bien, si la partie de premier soprano n'était pas par moments écrite trop haut, de sorte que les choristes ne peuvent pas toujours la chanter assez doux. Les religieuses rentrent au couvent; vient Richard; l'andante qu'il chante : *Toi que j'adore*, est plein de sentiment; à sa voix se mêlent, dans l'éloignement, les voix des religieuses. C'est dommage que le chant de celles-ci, pour vouloir être trop austère, ressemble simplement, trop simplement, à un exercice vocal sur l'intervalle de tierce; à part ce défaut, la couleur musicale de cette scène est excellente. Loïse vient rejoindre Richard; et bientôt après sort de la chapelle un moine qui doit les unir. La situation du trio entre ces trois personnages a beaucoup d'analogie avec celle de Valentine, Raoul et Marcel, au cinquième acte des *Huguenots;* le compositeur l'a rendue encore plus frappante en mêlant les sons de la clarinette-basse au chant des voix, comme avait fait M. Meyerbeer. Mais, au moment où le moine demande à Loïse et à Richard où sont leurs témoins, Beaufort et les frondeurs entrent en scène; ils sont enchaînés; le combat a eu lieu; ils ont été vaincus; et Beaufort accuse Richard de les avoir trahis, d'avoir dévoilé leurs projets; Richard, stupéfait, accablé de douleur et de honte, ne peut, à son tour, accuser que Loïse de l'avoir perdu, déshonoré. La situation est des plus pathétiques, et M. Niedermeyer l'a traitée véritablement en grand maître, avec une largeur de touche et une force d'expression des plus saisissantes. Le seul reproche qu'on pourrait lui faire, ce serait d'avoir, à la péroraison musicale de cette belle scène, un peu trop imité l'instrumentation du chœur qui termine la scène de la bénédiction des poignards, au quatrième acte des *Huguenots.*

Au cinquième acte, Richard, prisonnier, contemple, du haut des remparts de sa prison, la beauté du pays qui s'étend devant lui. La manière dont le compositeur a conçu le récitatif de cette scène est pleine de poésie; le thème du cantabile de Richard, au premier acte : *O toi, pour qui mon cœur soupire!* est rappelé dans l'orchestre par les sons doux des cors avec beaucoup d'à-propos; il y a là de l'inspiration dramatique et du savoir musical tout à la fois. La duchesse vient dans la prison pour tenter de séduire encore et de sauver Richard; Loïse y pénètre aussi, mais afin



Théâtre de l'Opéra. — *La Fronde*, 4e acte. — Décoration de MM. Naulo et Rubé. — *Loïse*, Mlle Lagrua; *Richard*, M. Roger; *le duc de Beaufort*, M. Obin.

de mourir avec lui; elle apporte du poison; la duchesse irritée le lui arrache des mains, et le jette par-dessus les murailles. Un chant lugubre se fait entendre : ce sont les autres frondeurs prisonniers qui passent au bas de l'esplanade, et qu'on mène à la mort; leurs accents raisonnent comme un reproche amer au fond du cœur de Richard, lequel, ne pouvant se soustraire autrement aux persécutions de la duchesse, et s'affranchir de l'amour de Loïse, pour se réunir à ses compagnons et mourir avec eux, se précipite tout à coup du haut des remparts. Ainsi finit ce drame, par un trio d'un bel effet, dont, par malheur, le dernier thème, sur ces mots : *Je veux mourir! c'est trop souffrir!* manque d'élévation dans la pensée et de nouveauté dans la forme. Une autre observation à faire sur cette scène, c'est que le chœur des pénitents et des condamnés soit accompagné par l'orgue; cet instrument est évidemment ici mal placé; il n'a pu suivre le convoi funèbre hors de l'église, et ne saurait marcher processionnellement avec lui. Ce n'est là qu'un détail, il est vrai; mais la bonne couleur locale n'est que le résultat de l'habile coordination de tous les détails dans une œuvre d'art.

En résumé, la nouvelle partition de M. Niedermeyer est écrite avec un talent consciencieux. Entre le mérite d'un artiste et l'effet de son ouvrage, il faut souvent distinguer : telle composition rapporte plus d'honneur que de profit à son auteur; telle autre a des conséquences toutes contraires; nous pensons que la musique de *la Fronde* doit être rangée parmi les compositions de la première de ces deux catégories.

L'exécution de l'ouvrage est des plus satisfaisantes. Dans les quatrième et cinquième actes, M. Roger, chargé du rôle de Richard de Sauveterre, se montre tragédien lyrique du plus rare talent; la belle voix de Mme Tedesco fait à merveille dans le rôle de la duchesse, et Mlle Lagrua s'acquitte avec beaucoup de distinction du rôle de Loïse. La physionomie que M. Obin a su donner au personnage du duc de Beaufort, pour le peu qu'il paraît en scène, fait d'autant plus regretter que les auteurs n'aient pas développé davantage ce rôle dans leur pièce.

La richesse et l'exactitude des costumes, la beauté et la vérité des décorations sont dignes en tout de notre première scène lyrique. Quant à ces dernières, cela ne saurait surprendre personne, puisqu'elles sont dues au talent de MM. Cambon et Thierry, Despléchin, Nolau et Rubé, enfin de M. Martin.

Dans notre prochaine *Chronique*, nous solderons l'arriéré des nouvelles musicales qui n'ont pu trouver place aujourd'hui dans ces colonnes. Pour terminer cette fois, nous vous engageons à aller demain, dimanche de la Pentecôte, au Jardin d'hiver, à 2 heures, entendre la Société d'harmonie organisée d'après le nouveau système Sax, et dirigée par M. Mohr, chef de musique des guides. Vous nous saurez gré de vous en avoir prévenus.

GEORGES BOUSQUET.

LES QUATRE AGES DE LA FEMME, par DAMOURETTE.



Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet.

MOEURS ET COUTUMES TARTARES.

L'état présent de la Chine, menacée d'une révolution qui doit abaisser la grande muraille et livrer à la curiosité et au commerce du monde l'étude et l'exploitation de cette région mystérieuse, donne un nouvel à-propos à ce livre, que nous avons déjà eu occasion de mentionner à propos des fêtes du nouvel an. Tout le monde peut aller à Londres ou à Rome; tout le monde peut espérer voir Constantinople ou Jérusalem. Mais qui a vu le grand lac salé du Koukou-Noor? Qui s'est jamais arrêté à l'hôtel des Cinq-Félicités, dans la ville de Hia-Ho-Po? Qui pourrait dire ce qu'est un Taïtsi au globule bleu, ou bien un Taïtsi au globule rouge? Personne assurément; et d'ici longtemps personne ne s'avisera d'entreprendre ce prodigieux voyage de deux mille lieues à travers un pays inconnu, où il est plus rare de rencontrer une route frayée qu'une troupe de brigands ou de bêtes féroces. Nous disons deux mille lieues, parce que la partie du voyage que nous raconte M. Huc n'en comprend pas davantage; mais sa relation s'arrête au moment où son compagnon et lui franchissent les frontières occidentales de la Chine, dans la capitale de la province du Sse-Tchouen, où, par ordre de l'empereur, ils devaient être solennellement jugés.

Les naturalistes trouveront dans ce livre la description d'animaux qui n'existent pas même au Jardin des plantes; les géographes y apprendront la véritable position de villes mises sur nos cartes à peu près au hasard, et ils auront à supprimer des peuples qui n'existent pas et n'ont jamais existé là où on nous enseigne qu'ils forment une puissante et redoutable nation. Mais ce qu'il y a, dans la relation de M. Huc, de plus intéressant, et qui est intéressant pour tout le monde, c'est le tableau vivant des habitudes et des mœurs de peuples complétement inconnus, et au milieu desquels les deux missionnaires ont passé plusieurs années, portant leur costume et se conformant à leurs usages. Les qualités personnelles des deux prêtres, et surtout celles du narrateur, sont pour beaucoup dans l'attrait du récit; leur modestie fait mieux ressortir leur courage inébranlable; M. Huc raconterait moins bien s'il n'avait, à côté de la finesse de son esprit, autant de simplicité et parfois même de naïveté. Maintes fois l'on aime à sentir en eux, malgré la robe jaune du Lama mongol qu'ils ont revêtue, le noble orgueil d'être Français et chrétiens.

En 1846, la troisième année du voyage entrepris par MM. Huc et Gabet, un journal de Macao publiait les nouvelles suivantes, datées de Canton :

« Les missionnaires français de notre ville ont reçu dernièrement la nouvelle de la mort lamentable de deux pères de leur mission de la Tartarie mongole... Quand les missionnaires se crurent suffisamment instruits dans la langue mongole, ils s'avancèrent dans l'intérieur avec l'intention de commencer leur œuvre de conversion. Depuis cette époque on ne reçut d'eux que quelques nouvelles incertaines; mais en mai dernier, du fond de la Tartarie mongole, on apprit qu'ils avaient été attachés à la queue de chevaux, et traînés ainsi jusqu'à la mort. »

Grâce au ciel, les deux intrépides missionnaires purent lire eux-mêmes les lignes qui précèdent, peu de temps après qu'elles eurent été écrites, de retour à Macao, sains et saufs, après avoir échappé au martyre et à mille autres dangers plus fréquents et non moins terribles.

« Quand on entreprend un voyage comme le nôtre, on ne doit pas avoir peur des quatre éléments. Ceux qui ont peur de mourir en route ne doivent pas franchir le seuil de la porte. » C'est ainsi que parle, au moment où la caravane va chercher à se frayer un passage à travers un immense marais semé de précipices et formé par le débordement des huit branches du Hoang-Ho, un jeune disciple des missionnaires qui s'est fait le serviteur dévoué de ceux qui l'ont converti.

Et Samdadchiamba a raison; tous les éléments leur sont ennemis.

Lorsque, après deux mois de séjour dans la capitale du Thibet, il leur faut se remettre en route, les larges plaies qu'avaient ouvertes le froid du désert n'étaient pas encore refermées. Il n'est pas rare, en effet, dans l'Asie centrale, de rencontrer des voyageurs morts de froid. — Un matin, en se réveillant dans le pays des Ortous, ils s'aperçoivent que l'endroit où ils ont dressé leur tente au milieu de l'obscurité, est cerné de cent puits larges et profonds, et qu'ils ne pourraient faire cinquante pas en ligne droite sans tomber dans un de ces abîmes, à travers lesquels ils ont marché une partie de la nuit sans soupçonner le danger qu'ils couraient. — Un jour il s'agissait de franchir le Bourhan-Bota, dont le nom signifie cuisine de Bouddha; bientôt les chevaux refusent d'avancer; peu à peu les visages blêmissent, les jambes fléchissent, l'on tombe à terre; il faut se relever pourtant et parvenir au sommet, si l'on ne veut mourir asphyxié au milieu d'un air empoisonné. Le Bourhan-Bota est la première, et ce n'est pas la plus formidable, de ces montagnes gigantesques qui défendent l'entrée du Thibet, et où il est sans exemple qu'une caravane n'ait laissé bon nombre de ses membres, ou asphyxiés par des vapeurs empestées, ou gelés par le froid, ou emportés par le vertige au fond d'un abîme. — Un autre jour, c'est l'incendie qui, en un clin d'œil, dévore les pâturages au milieu desquels ils ont dressé leur tente, les cerne et brûle leurs chameaux.

Nous, habitants de l'Europe toute sillonnée de chemins de fer, de voitures, de routes, où se rencontrent à chaque pas des auberges plus ou moins confortables, comment nous faire une idée exacte d'un voyage à travers la Tartarie mongole! Il y a de quoi briser mille fois un courage humain. Que de fois, au milieu des douleurs de tout genre qui les attendent à chaque pas, MM. Huc et Gabet peuvent se demander : Est-ce bien nous, nous Français, qui sommes ici, en prison au Thibet, ou bien cherchant le sommeil sur les marches d'une pagode chinoise? « Nous étions abandonnés à nous-mêmes sur une terre ennemie, sans espoir d'entendre jamais sur notre route une voix de frère et d'ami. Mais qu'importe? Nous nous sentions au cœur courage et énergie; nous marchions en la force de celui qui a dit : « Allez et instruisez toutes les nations. Voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Une autre fois, arrêté, prêt à comparaître devant son juge, ne sachant quel sort lui était réservé, et, à tout hasard, se préparant au martyre, le pieux missionnaire s'écrie : « Que la confiance en Dieu est une bonne chose au milieu des épreuves! » Et, pleins de cette foi qui ne les abandonne jamais, trouvant leur consolation et leur force dans une parole de l'Evangile, échappés au péril, ils n'y songent plus, et poursuivent leur route.

Et néanmoins, malgré ces fatigues extrêmes, malgré la faim et la soif qui sont leur souffrance quotidienne, ils se prennent à aimer le désert. La Tartarie ne cache pas, dans son immense étendue, de sauvages forêts; c'est une plaine incommensurable, entrecoupée seulement de temps à autre de lacs, de fleuves, de montagnes immenses; ses habitants l'appellent la Terre des herbes. Perdus au milieu de ces vertes prairies comme au milieu de l'Océan, cette vaste solitude inspirait aux missionnaires français un sentiment mélancolique et religieux.

Ce n'est pas seulement le désert avec ses dangers et ses tristes beautés qui leur plaît, c'est aussi la vie du désert, et le peuple pasteur et nomade qui l'habite, et dont les mœurs leur rappellent les temps des premiers patriarches. Ils s'accoutument même tellement à ce genre de vie, que, lorsque leur route les amène auprès des limites de la Chine, aux premières approches de la civilisation (la civilisation chinoise, il est vrai), il leur semble qu'ils ne pourront supporter cette nouvelle atmosphère : ils se sentent *comme opprimés et suffoqués*; et, plutôt que de chercher un asile dans les auberges, ils s'en vont hors des villes, sur des routes, dresser leur tente et préparer eux-mêmes leur maigre repas. Ils se réjouissent si, en arrivant dans une ville de la frontière, ils trouvent quelque famille mongole à laquelle ils puissent demander l'hospitalité et parler de la Terre des herbes.

Leur sympathie pour les Mongols est si marquée qu'ils nous les font presque aimer; et pourtant il y a dans les mœurs tartares bien des détails qui ne doivent pas faire oublier sans doute les bonnes et naïves qualités de ce peuple à demi-sauvage, mais qui le rendent assurément beaucoup moins attrayant.

Ainsi les Mongols sont sales : l'odeur de leur tente est suffocante : celle qui s'exhale de leurs vêtements, tout imprégnés de graisse et de beurre, est telle, qu'elle fait souvent bondir le cœur; les Mongols sont si sales enfin, que les Chinois, qui sont loin, bien loin d'être propres, les appellent Tartares puants.

Ils sont sobres, il est vrai; mais l'appétit qu'ils déploient devant un mets inaccoutumé donnerait tout lieu de croire que leur sobriété ordinaire est moins une vertu qu'une habitude forcée au milieu du désert. Nous ne nous hasarderons pas à décrire un gala tartare composé d'entrailles de mouton. Bien entendu, il n'y a là ni tables, ni nappes, ni assiettes, ni fourchettes d'aucune sorte : chacun tord et arrache avec ses doigts une part de ces intestins fumants, et les dévore avec un plaisir glouton qui soulève le cœur des Français invités à ce régal, et qui produirait le même effet sur bien d'autres.

Mais ce sont là des festins extraordinaires. Quelques pâtés et du thé, voilà le menu de leurs repas de chaque jour; thé de toutes façons, c'est-à-dire au beurre et au lait. Les Tartares ne font pas infuser les feuilles tendres du thé dans une eau bouillante qui prend une teinte dorée. Toutes les feuilles sont pressées ensemble dans un moule, où elles prennent la forme et l'épaisseur de briques. Pour faire du thé, Les Mongols cassent un morceau de leur brique, le pulvérisent et le jettent dans une marmite d'eau bouillante; l'eau devient rougeâtre, et ils avalent cette boisson avec délices.

Le thé, qui est la base principale de la nourriture tartare, sert aussi aux échanges; le système monétaire est peu en usage; le thé remplace la monnaie : cinq thés représentent la valeur d'une once d'argent.

Le café est un luxe inconnu des Tartares; mais ils prennent après leurs repas une ou plusieurs prises de tabac. Le tabac ne rend pas moins aimable et prévenant aujourd'hui en Mongolie qu'en France au temps de Sganarelle. Veut-on témoigner à un hôte le plaisir que fait sa visite? il n'en est pas de marque plus certaine que de lui donner à flairer sa tabatière.

M. Huc compare la vie de ce peuple du désert à celle des patriarches de la Bible. Il ne nous semble pas pourtant que l'analogie soit complète : les Mongols sont pasteurs et nomades, mais nulle part, dans les *Souvenirs de Voyage*, nous ne voyons apparaître de patriarche.

Il y a en Tartarie des maîtres et des esclaves. Les maîtres, les *Taïtsi*, qui portent au-dessus de leur bonnet un globule bleu, sont tous parents du roi ou chef de la peuplade. Ils possèdent le sol; ils ont le droit d'exiger certaines corvées, et peuvent condamner à mort un esclave, mais non pas arbitrairement. La vie des esclaves, ou plutôt des serfs, diffère peu de celle des nobles; les uns et les autres, ils habitent sous la tente et paissent leurs troupeaux; leurs mœurs sont les mêmes, et les Taïtsi appellent leurs serfs du nom de frères.

Comme au moyen âge on échappait à la domination des seigneurs en entrant dans l'église, en Tartarie l'esclave cesse de l'être en devenant lama.

Les *lamas* ou prêtres de Bouddha, qui forment environ un tiers de la population, gardent tous le célibat. La vie de famille est réservée aux laïques, dirions-nous en France, aux *hommes noirs*, dit-on en Mongolie. Les hommes noirs sont ainsi appelés parce qu'ils laissent croître leurs cheveux, tandis que les lamas ont la tête rasée.

Les Mongols se marient très-jeunes; les parents arrangent les mariages à l'insu des futurs époux, qui ne sont prévenus que lorsque tout est définitivement convenu. La femme n'apporte point de dot, tandis que ses parents reçoivent de la famille du fiancé des cadeaux dont le prix a été réglé, après des débats où des entremetteurs ont combattu pour la hausse ou la baisse; aussi les Tartares disent tout naturellement : J'ai acheté telle fille pour mon fils.

Lorsque tout est arrêté, le père et les proches parents du futur vont s'asseoir chez les parents de la future à la table du festin, où ils offrent à chacun un vase de vin fait de lait fermenté, au fond duquel se trouve une pièce de monnaie; on boit le lait et on garde la monnaie. C'est ce que l'on appelle *frapper le pacte*.

Le jour du mariage arrivé, le fiancé envoie une députation chercher sa fiancée. Après un combat simulé qui figure un enlèvement, la jeune fille, à cheval, court au grand galop à sa nouvelle habitation. Sa toilette faite, elle se rend à la tente de son beau-père, où elle se prosterne devant l'image de Bouddha, devant le foyer et devant les parents de son mari, pendant que les lamas récitent les prières consacrées. En même temps son mari accomplit les mêmes formalités chez le père de sa femme.

Pendant ces cérémonies les conviés arrivent, apportant avec eux des comestibles et amenant des troupeaux; ces présents faits au père du fiancé suffisent pour le dédommager des dépenses qu'il a faites pour recevoir ses hôtes. Le festin de noces, remarquable par une grande profusion de viandes grasses, de tabac à fumer et d'eau-de-vie, dure une semaine entière.

Les Tartares peuvent avoir plusieurs femmes. La première épouse est la maîtresse du logis; les *petites épouses* lui doivent respect et obéissance. La classe des lamas, que la politique chinoise tend à développer, étant très-nombreuse, la polygamie est peut-être, ainsi que le remarque M. Huc, dans l'état actuel de la Tartarie, une entrave au libertinage.

Le divorce est admis et d'un usage fréquent. Le mari renvoie tout simplement sa femme à ses parents, en leur faisant dire qu'il n'en veut plus. Ceux-ci ne lui rendant pas les bœufs et les moutons que le mari leur a donnés en épousant leur fille, n'ont garde de se plaindre, car ils espèrent faire un nouveau bénéfice en la revendant.

Les occupations des hommes sont peu nombreuses. Ils vont quelquefois à la chasse; mais cet exercice n'est pas pour eux une passion; ils font présent à leurs rois des cerfs ou des faisans qu'abat leur fusil. Ils dirigent les troupeaux dans les bons pâturages. Lorsqu'un animal s'est échappé, ils se mettent au grand galop sur sa piste, et ils courent jusqu'à ce qu'ils l'aient retrouvé. Parfois, armés d'une longue et lourde perche, au bout de laquelle est une corde disposée en nœud coulant, ils se précipitent sur les traces d'un cheval indompté; lorsqu'ils l'ont atteint, prenant la bride dans les dents, ils saisissent la perche à deux mains, et, se penchant en avant, font passer le nœud coulant autour du cou du cheval; celui-ci d'ordinaire est arrêté tout net; quelquefois la perche et les cordes sont brisées, mais jamais le cavalier n'est désarçonné.

Dès qu'ils sont sevrés, les Tartares apprennent à se tenir à cheval. Ce sont vraiment les centaures de la Fable; l'homme et le cheval ne font qu'un, pour ainsi dire. Les femmes savent aussi monter à cheval. Lorsque les Mongols sont en voyage, ils ne descendent pas même de leur monture, cheval ou chameau, pour dormir.

Lorsqu'un Tartare s'ennuie de garder ses troupeaux ou de rester accroupi dans sa tente, buvant du thé et fumant sa pipe, il décroche son fouet suspendu au-dessus de sa porte, monte à cheval et s'élance dans le désert, n'importe de quel côté; lorsqu'il aperçoit une tente ou un cavalier, il y court, et s'en revient content d'avoir échangé quelques paroles avec un étranger.

Les femmes mènent une vie plus active. Outre les soins du ménage, elles ont dans leurs attributions la confection des habits, le tannage des pelleteries et le foulage des laines. Elles font des costumes complets, depuis le chapeau jusqu'aux bottes; leur ouvrage, fait lentement et avec des instruments très-imparfaits, semble indestructible. Elles excellent aussi, ce qui semblera plus étrange, dans un travail beaucoup plus délicat, un travail de salon : « On ne trouverait peut-être nulle part en France, dit M. Huc, des broderies aussi belles et aussi parfaites que celles que nous avons eu occasion de voir chez les Tartares. »

L'hospitalité est la vertu du désert. Que de fois nos missionnaires ont vu se diriger vers eux des cavaliers qui accouraient pour leur dire : « Les hommes sont tous frères, et s'appartiennent entre eux; nous sommes venus pour allumer votre feu; » ou bien : « Venez vous reposer quelques jours parmi nous; votre présence nous amènera la paix et le bonheur? »

Les Mongols sont très-religieux; c'est surtout cette disposition de leur caractère, jointe à la douceur de leurs mœurs, qui leur vaut l'attachement des missionnaires; il nous semble cependant que le sentiment religieux n'est pas chez eux très-élevé, et se rapproche beaucoup de la crédulité de l'enfant, qui, pendant un temps, croit avec la même facilité au bon Dieu, et aux génies ou aux fées.

Les hommes noirs ont dans les lamas une foi absolue; ces prêtres leur inspirent une vénération sans bornes, mais non sans motifs. Seuls en effet, les lamas ont en partage la vie intellectuelle. Mais, si mince que soit leur science, ils ont toute la science de Tartarie : les lamas sont d'a-

bord prêtres, puis encore peintres, sculpteurs, architectes, médecins, sorciers, et seuls ils le sont.

Si quelques-unes de leurs œuvres d'art méritent d'être admirées, la plupart sont très-imparfaites et souvent grotesques. Leur médecine est peu compliquée : ils n'emploient d'autres remèdes que des simples ou de petits morceaux de papier, sur lesquels ils inscrivent certains mots, que le malade avale avec une confiance exemplaire. Nous nous trompons en disant qu'ils ne connaissent pas d'autres remèdes ; ceux que nous venons d'énumérer ne sont que des remèdes préparatoires. Comme toute maladie doit être imputée à la présence d'un démon, les vrais moyens de guérison sont les conjurations et les exorcismes. Parfois, si la maladie est tenace, et surtout si le malade est riche, une cérémonie infernale donne au patient une secousse si violente qu'elle le remet sur pied, si elle ne l'envoie au tombeau.

Les lamas prêtent rarement leur ministère au public, s'ils n'espèrent retirer un bon prix de leurs peines. Aussi les pauvres gens se décident-ils à ne pas même les appeler pour les funérailles. Les cadavres sont simplement transportés par des parents ou des amis dans le fond des ravins ou sur le sommet des montagnes, et là les oiseaux de proie et les animaux sauvages les ont bientôt dévorés ; l'on ne fait pas une longue marche dans le désert sans rencontrer des débris de squelettes. Mais si le mort est riche, son corps, placé debout dans une sorte de grand fourneau, est brûlé, pendant que les lamas récitent des prières. Lorsque le feu n'a plus d'aliment, on retire et on rassemble les ossements, qui sont portés à un grand-lama. Celui-ci les broie en une poudre très-fine, y mêle une certaine quantité de froment, pétrit ensemble le froment et la poudre d'ossements, et de cette pâte compose des gâteaux de diverses grosseurs, qu'il superpose, de manière à former une petite pyramide. Les ossements ainsi préparés sont transportés dans le tombeau qui les attend. Les lamas jouissent toujours de ces honneurs funèbres.

Il est encore un mode de sépulture, qui semblerait indiquer un peuple grossier et barbare ; il est réservé aux rois. Un édifice de briques, orné à l'extérieur de statues de pierre représentant divers sujets, leur sert de mausolée. Dans ce monument est un large caveau, où l'on transporte le corps, et, à côté du corps, des habits, des pierres précieuses, d'énormes sommes d'or et d'argent, tout ce qui peut rendre la vie agréable. Debout, autour du cadavre, on place de jeunes garçons et de jeunes filles, que l'on a tués en leur faisant avaler du mercure ; grâce à ce procédé, leur visage, dit-on, conserve sa fraîcheur, et ils semblent vivre encore. Ils tiennent dans leurs mains la pipe, l'éventail, la fiole de tabac de leur maître. Une machine infernale met les trésors enfouis dans ces tombeaux à l'abri de toute tentative de vol ; cette machine, composée d'arcs nombreux, est disposée de telle sorte, que, lorsque la porte du caveau s'ouvre, le premier arc lance une flèche, et fait en même temps partir le second arc, et ainsi de suite.

Les Mongols ne désirent pas que leurs corps reposent dans les champs où ils ont dressé leur tente. Certains pays sont renommés pour procurer aux morts une bonne transmigration, et les parents ou les amis du mort entreprennent souvent des voyages longs et difficiles pour transporter les cadavres dans ces bienfaisantes contrées. Le lieu de sépulture le plus favorisé est la lamaserie des Cinq-Tours, dans la province du Chan-Si.

C'est le voisinage de Bouddha qui sanctifie le pays d'alentour ; car, depuis quelques siècles, le dieu s'y est logé dans l'intérieur d'une montagne. Etes-vous même assez pieux pour acheter par quelques fatigues la vue du vieux Bouddha? vous pouvez le tenter. C'est ce qu'a fait en 1842 le noble Tokoura ; après avoir pieusement déposé aux Cinq-Tours les ossements de son père et de sa mère, il se mit à gravir, en rampant, la haute montagne qui s'élève derrière la lamaserie. Voici comment il raconte lui-même la vision bienheureuse : « Avant d'arriver au sommet, on rencontre un portique taillé dans le roc. On se couche ventre à terre, et on regarde par une petite ouverture pas plus grande que le trou d'une embouchure de pipe ; il faut rester assez longtemps avant de pouvoir distinguer quelque chose ; peu à peu on finit par s'habituer à regarder par ce petit trou, et on a enfin le bonheur d'apercevoir tout à fait dans l'enfoncement de la montagne le vieux Bouddha. Il est assis les jambes croisés, sans rien faire. Il y a autour de lui des lamas de tous pays, qui lui font continuellement prostration. »

Bouddha n'est pas toujours aussi difficile à contempler, ou du moins, si le vulgaire ne peut aspirer au bonheur de voir les traits du vieux Bouddha, il peut très-souvent regarder tout à son aise ceux d'une de ses innombrables incarnations. Non-seulement le Tale-lama, chef suprême de la religion, mais tous les grands lamas qui occupent un rang analogue à celui des anciens abbés ou des évêques catholiques, dont ils portent le costume (chose singulière, et qui a frappé d'étonnement les prêtres lazaristes), tous les grands lamas sont Bouddhas et participent à la nature divine. Non-seulement ces hommes sont dieux, mais la mort ne saurait les frapper, ou du moins ne les frappe qu'imparfaitement. Lorsque le corps d'un Bouddha-vivant devient cadavre, on lui rend les honneurs suprêmes, puis on se met en quête de son âme, qu'on finit toujours par retrouver dans le corps d'un enfant, qui est aussitôt reconnu grand-lama et revient prendre possession de la lamaserie, dont il ne s'était éloigné que momentanément.

Les *lamaseries* sont des villages uniquement habités par des lamas. Comme ils ne mènent pas la vie nomade, ils n'habitent pas sous des tentes, mais bâtissent des maisons. C'est dans ces lamaseries que l'on trouve, comme jadis en Europe dans les monastères, peut-être les germes d'une civilisation plus développée, certainement les seules traces de la civilisation existante.

Ce peuple de pasteurs dispersés sur un immense territoire, où il mène une vie pauvre et misérable, dont les mœurs sont loin d'être guerrières, a pourtant été un peuple redoutable qui a fait trembler le monde. Les Chinois n'ont pas oublié que leurs tributaires ont été leurs vainqueurs et leurs maîtres ; en effet, il y a deux siècles à peine que leurs ancêtres ont élevé, pour se défendre des incursions des Tartares, cette grande muraille qui tombe aujourd'hui en ruines. Mais les descendants de Gengiskan ne songent plus à la franchir. Les Mongols de nos jours n'ont cependant pas perdu le souvenir de leur gloire passée ; durant leurs longs loisirs, ils se racontent les campagnes et les exploits de Gengiskan et de Tamerlan, et ils rêvent encore de vagues projets d'envahissement et de conquête.

Il y a en Mongolie des espèces de bardes qui, semblables aux troubadours du moyen âge, parcourent le pays, et vont chantant de tente en tente, en s'accompagnant d'une sorte de violon à trois cordes, les poésies qu'ils composent ou celles qu'ils ont recueillies et qui se transmettent de génération en génération. Le plus fameux de ces chants patriotiques, le chant de Timour ou Tamerlan, est un souvenir de guerre et de conquête, et en même temps une aspiration à voir renaître ces temps glorieux. Nous en citons les premières strophes :

« Quand le divin Timour habitait sous nos tentes, la nation mongole était redoutable et guerrière ; ses mouvements faisaient pencher la terre ; d'un regard, elle glaçait d'effroi les dix mille peuples que le soleil éclaire.

« O divin Timour, ta grande âme renaîtra-t-elle bientôt? Reviens, reviens, nous t'attendons, ô Timour !

« Nous vivons dans nos vastes prairies, tranquilles et doux comme des agneaux ; cependant notre cœur bouillonne ; il est encore plein de feu. Le souvenir des glorieux temps de Timour nous poursuit sans cesse. Où est le chef qui doit se mettre à notre tête, et nous rendre guerriers ?

« O divin Timour, ta grande âme renaîtra-t-elle bientôt ? Reviens, reviens, nous t'attendons, ô Timour ! »

Le chant se poursuit sur le même ton, et se termine ainsi :

« Nous sommes prêts ; les Mongols sont debout, ô Timour !... Et toi, Lama, fais descendre le bonheur sur nos flèches et sur nos lances. »

Quoique M. Huc ne juge pas impossible que les Mongols, répondant un jour à la voix d'un de leurs prêtres, se lèvent aussi impétueux et aussi terribles que jadis, jusqu'ici pourtant ces hymnes guerriers semblent être plutôt un souvenir d'une puissance évanouie qu'une excitation redoutée de leurs voisins. Leurs princes se rendent chaque année, ou envoient de pompeuses ambassades pour les représenter, à la cour du grand khan de Péking ; ils viennent humblement déposer leurs tributs et leurs adorations au pied du trône où était assis jadis un des leurs ; et celui-là s'estime trop heureux qui, prosterné sur le chemin du Saint-Maître, peut entrevoir le bas de sa robe jaune, lorsqu'il se rend au temple où il adore les esprits de ses ancêtres.

FÉLIX MARNE.

Uriage-les-Bains.

Un curieux chapitre de l'histoire de notre industrie contemporaine serait de comparer l'hôtellerie du siècle dernier à l'hôtel d'aujourd'hui.

Nous allons effleurer une page de ce sujet en parlant du bien-être et du confortable dont jouissent maintenant aux eaux thermales les personnes qui ne possèdent pas même ce qu'on nommait, il y a cinquante ans, une demi-fortune.

Le bien-être incontestable de la vie oisive et calme que l'on mène dans les localités thermales, les relations amicales qui s'établissent entre les étrangers que des raisons de santé et de repos réunissent, que des raisons de plaisirs et de fêtes retiennent longtemps, présentent une sorte de transformation heureuse dans nos habitudes de sociabilité et dans nos usages de politesse et de bienveillance. Cette transformation sera l'une des choses actuelles les plus intéressantes à étudier et à suivre dans ses développements et ses progrès.

Une autre transformation, non moins importante, se montre dans l'organisation des moyens de bien-être de la vie usuelle. Les améliorations acquises, durant ces dernières années surtout, témoignent de l'activité extraordinaire qu'on a dépensée, si l'on peut dire ainsi, pour faire jouir de ce bien-être réel les classes bourgeoises et demi-bourgeoises restées jusqu'ici en dehors du mouvement qui entraînait les familles riches vers ces lieux de plaisirs, de fêtes et de distraction, qu'on nomme brièvement les eaux et les bains de mer. C'est surtout la petite bourgeoisie qui semble devoir profiter le plus complétement des améliorations obtenues par l'industrie et la persistance active des maîtres d'hôtelleries et hôtels situés dans les localités thermales.

Il faut visiter l'Allemagne et la Suisse pour se faire une idée des développements donnés à la construction, à l'aménagement et au luxe des hôtels. Nous commençons en France à suivre le même mouvement d'amélioration. Certains hôtels ont l'aspect extérieur de véritables palais ; d'autres hôtels ressemblent à d'immenses casernes, toutefois avec cette différence, que les casernes sont les plus tristes et monotones constructions qu'on puisse voir, tandis que les nouveaux hôtels sont quelquefois des modèles d'habitations élégantes et pittoresques. Des architectes novateurs, des ouvriers intelligents bâtissent de remarquables habitations publiques (qu'on nous permette cette dénomination), et savent tirer un parti avantageux de la petitesse de dimension des chambres à meubler. L'industrie et les beaux-arts rivalisent de zèle et de talent. On veut éblouir la bourgeoisie et la retenir longtemps. Pour elle, on n'épargne ni peines ni recherches. Plus elle se montre difficile à contenter, plus on fait d'efforts pour lui plaire. C'est que la bourgeoisie est la plus forte, non-seulement par le nombre, mais aussi par son activité et sa persistance à parvenir à tout, pénétrer partout et s'emparer de tout. Honneur à la bourgeoisie, s'écrient les hôteliers : il y a cent bourgeois pour un noble. C'est vrai ; mais tous les bourgeois voudraient être nobles.

Aux Pyrénées, dans les Vosges, en Dauphiné et en Auvergne, les établissements thermaux ont vu se grouper autour d'eux un grand nombre de riches et vastes hôtels. De jour en jour le confortable et le bien-être de la vie calme et oisive s'étendent et se généralisent en faveur du plus grand nombre de personnes possible. Sans sortir de l'hôtel, on trouve un salon de compagnie, des salles de jeu, des livres, des journaux, de la musique, mille choses qui constituent le bien-être de la vie de château. Au dehors, des fleurs, des ombrages, de limpides ruisseaux, de jolies routes sablées, tout ce qui constitue, ici encore, la beauté et la valeur d'un véritable parc de château.

Toutes ces belles et charmantes choses, autrefois possédées par des familles riches, sont offertes à la bourgeoisie moyennant une petite somme donnée par jour au maître d'hôtel ou à l'entrepreneur des jeux et des fêtes. Dans ces riches salons, au milieu de ces beaux ombrages, la petite bourgeoisie peut coudoyer, pour son argent, les gens qui ont des ancêtres illustres.

Les hôtels des localités thermales sont devenus les châteaux de la bourgeoisie. Un jour viendra où les véritables châteaux seront transformés en hôtelleries à l'usage de cette même bourgeoisie, qui prendra à loyer une portion de jardin et de parc avec une aile ou un pavillon du château. Nous insistons sur le fait nouveau de la véritable vie de château que l'on mène dans la plupart des localités thermales, parce que c'est là un des progrès les plus incontestables de la civilisation moderne. Nous voulons enfin donner une preuve de la vérité de cette appréciation en mettant sous les yeux de nos lecteurs la gravure qui fait le sujet de notre article. Nous avons dessiné une vue générale des bains d'Uriage, dont *l'Illustration* a déjà parlé (1).

Uriage, il y a peu d'années, ne se composait que d'un seul bâtiment. Notre dessin fera mieux comprendre qu'une longue description l'ensemble des constructions actuelles. On reconnaîtra que l'établissement et plusieurs hôtels occupent seuls la riante et fertile vallée au fond de laquelle ils sont situés. Ici point de petite ville, point de village dont le voisinage est souvent une gêne et un inconvénient. Uriage, situé à une heure de distance de la belle et importante ville de Grenoble, a, par le fait même de cette courte et suffisante distance, les facilités les plus grandes pour se procurer tout ce qu'il est possible de désirer.

Nous avons comparé les hôtelleries d'aujourd'hui à des châteaux pour le bien-être de la vie usuelle ; mais, au point de vue pittoresque, la comparaison cesse d'être favorable aux hôtels. Les architectes, venus de Paris ou envoyés à Paris, se sont inspirés d'une manière regrettable d'un seul et même modèle : la façade des maisons neuves de Paris. Ainsi, aujourd'hui on retrouve en Belgique, en Allemagne, en Italie, en Suisse, en France, et même en Espagne, des façades d'hôtels garnis bâties sur un plan uniforme et monotone. La différence des climats, des mœurs et des matériaux à employer n'a point arrêté les architectes. Ils semblent avoir copié, par une fatale coïncidence, le même modèle de maison. Au nord et au midi, dans les climats froids ou brûlants, on reconnaît la même façade, le même style d'ornementation, le même système de construction. Partout on s'empresse et on se glorifie de faire comme à Paris. Construire, décorer et meubler les hôtels à l'instar de Paris, c'est la préoccupation constante des entrepreneurs et des hôteliers.

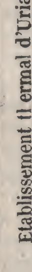
Des façades à six étages, des fenêtres à glaces, des murs minces, des cloisons plus minces encore, qui n'arrêtent que les yeux sans arrêter les oreilles ; des corridors étroits, des portes numérotées et des fourneaux économiques, telles sont les maisons modernes construites au fond des vallées, au milieu des montagnes, sur le bord des précipices ou au centre des forêts. On n'a tenu compte ni des brouillards, ni des vents, ni du soleil, ni de la neige. Mais voici le raisonnement que les maîtres d'hôtels ont fait : Bâtissons le plus économiquement possible ; ne faisons pas de cheminées dans nos logements ; ouvrons des portes de communication partout ; ayons des chambres à donner depuis la cave jusques y compris le grenier. Nos maisons ne sont habitées que durant trois mois, ou quatre mois au plus, et pendant la saison d'été exclusivement. Tout le reste de l'année elles sont solitaires et fermées. Cherchons à les rendre agréables pour quatre mois seulement, et comptons sur le soleil et les belles nuits.

Durant quatre mois, en effet, au milieu des montagnes, les localités thermales présentent le plus brillant et le plus séduisant aspect d'animation, de prospérité et de bien-être. De temps en temps on rencontre bien quelques malades et des gens qui s'ennuient (il y en a partout) ; mais le plus grand nombre des baigneurs ou des buveurs ne songent qu'à s'amuser.

A l'honneur des localités thermales et de leur influence, hâtons-nous de dire que les malades qui peuvent se promener dans les hautes montagnes s'en reviennent chez eux bien portants, et charmés d'avoir aussi pris des bains et des douches.

VICTOR PETIT.

(1) Voir *l'Illustration*, vol. XIV et XVI de la collection. Sulfureuses et salines au plus haut degré, les eaux d'Uriage peuvent remplacer Baréges et les bains de mer. Ainsi, outre les maladies cutanées, la scrofule, les affections nerveuses, les rhumatismes, la goutte même, elles sont souveraines pour les enfants faibles et toutes les personnes délicates et lymphatiques. — La saison s'ouvre le 15 mai de chaque année.



Etablissement thermal d'Uriage.



Cavalcade au profit des pauvres,

DANS LA VILLE DE NÉRAC.

La fête de charité donnée le dimanche 1er mai, par la ville de Nérac, avec un éclat, un ordre et un ensemble qu font le plus grand honneur à son ordonnateur, avait pour objet de représenter l'un des plus intéressants épisodes des annales néarquaises : « La réception, par Henri de Navarre, « dans ses domaines, de la jeune épouse qui l'avait sauvé « du massacre de la Saint-Barthélemi. »

Henri IV (selon M. Villeneuve-Bargemont) était alors brouillé avec Marguerite de Valois, sa femme ; la reine-mère, sous prétexte de les réconcilier, se rendit en Guienne, accompagnée d'un grand nombre de jeunes et belles demoiselles, qu'elle croyait propres à seconder ses vues politiques d'après les inclinations connues du roi de Navarre.

Celui-ci partit aussitôt pour la Réole, d'où il ramena à Nérac sa femme, à laquelle le zèle des habitants prépara une entrée d'autant plus magnifique, que la paix générale paraissait devoir résulter autant de la réconciliation du prince avec sa jeune épouse, que des conférences qui devaient se tenir dans la ville.

Des poëmes, des vers de tous genres, exprimèrent à l'envi l'allégresse commune; Salluste du Bartas, qui habitait alors le château de Hodosse, ne laissa pas échapper cette occasion de mettre ses talents en évidence; il composa un dialogue en trois langues, qui fut récité à la reine par trois demoiselles du pays, représentant l'une la Muse gasconne, l'autre la Muse française, et la troisième la Muse latine.

Sans entrer dans les détails de la fête, qui rappelait ces souvenirs nationaux, détails dont nous dispense au surplus le crayon exercé de M. Edouard Fauché, notre bienveillant correspondant, nous dirons seulement, avec le *Journal de Lot-et-Garonne*, que tous les acteurs qui figuraient dans ce cortége historique se sont montrés, par l'élégance des manières et la fidélité des costumes, dignes des nobles personnages qu'ils étaient chargés de représenter, et que les pauvres de Nérac auront eu lieu d'être satisfaits des offrandes rassemblées, avec un zèle qui ne s'est pas un instant ralenti, par les nombreux quêteurs aux travestissements riches et variés, qui, pour les provoquer, s'élançaient à tour de rôle du char terminant cette intéressante cavalcade.

La soirée a été close par une illumination splendide et un brillant feu d'artifice. Puis, comme à Nérac, ainsi que partout, il n'y a pas de bonne fête sans lendemain, les bals et les concerts ont rempli la journée et la nuit du lundi.

G. F.

Revue littéraire.

Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr (1686-1793), par Théophile Lavallée. Chez Furne. — *Du principe d'autorité depuis* 1789, par Prieur. — Correspondance.

M. Théophile Lavallée passe aujourd'hui, à bon droit et sans contestation, pour l'un de nos meilleurs historiens. Ses débuts littéraires datent, si nous ne nous trompons, des dernières années de la Restauration, c'est-à-dire d'un temps où la plupart cherchaient, par le paradoxal et l'étrange, d'aucuns même par le grotesque, à escompter leur gloire et à s'en faire une primeur. Ces procédés de serre-chaude amènent rarement des fruits bien savoureux et bien durables. M. Théophile Lavallée donna tout de suite une preuve de grand sens, en ne disputant point le prix de cette course au succès : il préféra faire son nom laborieusement, silencieusement, dans l'étude et dans la retraite, et bien lui en prit, car ce nom est maintenant l'un des plus sérieux et des plus honorés de la littérature, j'entends de celle qui compte et soutient notre rang intellectuel en Europe.

Les deux premiers ouvrages de M. Lavallée, bien que n'ayant pas eu, en France du moins, le même retentissement que son *Histoire des Français*, méritent d'être rappelés. M. Lavallée débuta, en 1829, par des *Scènes historiques* sur Jean sans Peur : le goût était alors à cette dramatisation de l'histoire dont Gœthe avait donné l'exemple dans *Gœtz de Berlichingen*, et qu'avait abordée M. Vitet avec succès dans *les Etats de Blois*. L'étude dialoguée de M. Lavallée ne fit point reconnaître en lui un dramaturge, mais elle frappa les fins érudits par la grande vérité des détails et le sentiment profond des événements mis en scène. Le futur historien se révélait dans cette ébauche semi-artistique.

Avant d'atteindre au but dès lors déterminé de sa vocation réelle, M. Lavallée fit toutefois une halte dans la géographie, et ce fut pour renouveler et réformer cette science, en y introduisant la méthode naturelle et en l'appliquant à l'art militaire pour l'enseignement des élèves de l'école spéciale de Saint-Cyr, où professe l'auteur depuis plus de vingt ans. La *Géographie physique, historique et militaire*, appuyée sur une connaissance approfondie des grandes divisions de la terre en bassins, cours d'eau, chaînes de montagnes, vallées et plaines, obtint un très-grand succès, et, chose singulière, ce fut plus à l'étranger qu'en France. L'Allemagne, l'Angleterre, l'Espagne, etc., accueillirent ce livre par de nombreuses traductions ou imitations. Toutefois, et malgré le proverbe, on finit par reconnaître aussi chez nous la supériorité de la didactique nouvelle : le ministère de la guerre adopta pour Saint-Cyr la *Géographie militaire*, et les derniers programmes de l'Université, calqués, pour la partie géographique, sur la méthode naturelle du livre de M. Lavallée, attestent le chemin fait dans le monde scientifique par la précision logique et le bon sens des enseignements de l'auteur.

L'*Histoire des Français* suivit de près le traité de géographie militaire. Ce livre, un des plus grands succès littéraires de notre époque, et qui compte dix ou douze éditions déjà, est trop connu de tout lecteur et trop généralement apprécié pour que nous ayons de nouveau à en entretenir le public. L'*Histoire des Français* fut et demeure l'œuvre capitale de M. Théophile Lavallée. Empreinte, dans toutes ses parties, du plus juste et du plus vif sentiment national, elle est, ce qui nous touche surtout en ces temps de dégradation trop fréquente, d'affaissement des âmes, l'œuvre de l'homme de bien et de principes, et elle ne fait pas moins honneur au citoyen qu'à l'écrivain et au savant. M. Lavallée publia ensuite une continuation de l'*Histoire d'Angleterre*, de Lingard, et un *Essai*, fort apprécié des publicistes, et pour cause, sur nos relations avec l'Orient. Puis vint l'*Histoire de Paris*, remarquable par la concision, le nerf du style et la vigueur de la méthode.

Après avoir suivi d'un pas si droit et si assuré la grande route, les grandes lignes de l'histoire, M. Théophile Lavallée avait plus que personne le droit de s'attarder en quelques-uns de ses méandres, d'en explorer, à titre de récréation et de studieux passe-temps, les sentiers plus doux où germe l'épisode et où fleurit la chronique.

L'*Histoire de la Maison royale de Saint-Cyr* est un de ces recoins de choix où les doctes aiment à venir se reposer de fatigues moins attrayantes et de travaux plus arides. C'est un de ces *coins du roi* où se concentre parfois tout l'intérêt d'une partie plus grave, et où, en y regardant bien, on trouvera le caractère d'une époque. Rien n'est petit en histoire, et quand une chronique remue des noms, s'incarne en des personnages comme Fénelon, Bossuet, Racine, Louis XIV, Mme de Maintenon, voire Desmarets, Mme Guyon, Mlle de la Maisonfort et la duchesse de Bourgogne, on voit d'ici tout le piquant du spectacle.

Comme le dit avec raison M. Théophile Lavallée (et à propos de spectacle), on ne connaissait guère jusqu'aujourd'hui Saint-Cyr que par *Athalie* et *Esther*. Le souvenir de ces fameuses représentations, si brillantes, si enviées de toute la cour, avait, comme il arrive souvent, oblitéré le côté plus sérieux et vraiment grand de la création de Louis XIV. Les lettres de Mme de Maintenon, si déplorablement gâtées par la Beaumelle, ne jetaient pas un jour suffisant sur la longue et intéressante période de son administration à Saint-Cyr, et, pour le surplus, les documents imprimés manquaient totalement, ou à peu près. M. Lavallée a donc dû se reporter aux sources manuscrites, et a eu le bonheur de les rencontrer, partie dans les archives de Versailles, partie dans les *Mémoires* inédits ou autres *pièces* originales, dont les dames de Saint-Cyr avaient recueilli le dépôt, et qui, grâce à Dieu, n'avaient point tous péri dans le dissémination et la tourmente de 93.

Mme de Maintenon avait toujours eu un grand goût pour l'éducation. Je ne sais qui a dit spirituellement que Louis XIV avait épousé en elle, non une *maîtresse*, mais une *sous-maîtresse*. C'est ce côté pédagogique qui a surtout nui, dans les affections des contemporains et de la postérité, à cette femme si supérieure, vraiment digne du rang suprême dont elle sut mépriser l'éclat, d'un cœur si chrétien et si philosophique. Ses lettres, que Napoléon, peu ami, comme on le sait, des femmes fortes, allait jusqu'à préférer à celles de Mme de Sévigné, témoignent d'une portée d'esprit toute virile, et immensément au-dessus de tout ce qui l'avoisinait, sans en excepter Louis XIV.

L'opinion toutefois de M. Lavallée, — et elle est pour nous d'un grand poids, d'autant qu'elle s'appuie, comme toujours, chez cet écrivain, sur des données très-positives, — est que Mme de Maintenon, malgré son très-grand esprit, n'eut que peu ou point de part aux grosses affaires de son règne de trente années. Elle n'assista jamais que deux fois au Conseil ; le roi, il est vrai, travaillait souvent auprès d'elle, et lui amenait les ministres; il lui demandait bien parfois ce que pensait *sa raison, sa solidité*, du projet à l'ordre du jour; mais il n'en faisait qu'à sa tête; et, pour n'en donner qu'un exemple, Mme de Maintenon, qui savait à fond le peu de valeur des Marsin, des Tallard et des Villeroy, ne put jamais les empêcher d'être choisis par le monarque pour le commandement de ses dernières armées.

Il est donc au moins fort douteux qu'elle ait trempé, autrement que par l'influence des idées religieuses auxquelles elle ramena le roi, dans la révocation de l'édit de Nantes. Dévote, mais non fanatique, elle avait trop de sens et de mesure pour se méprendre sur la portée d'une aussi énorme absurdité et d'un aussi funeste abus de pouvoir. Elle qui, au périgée de sa faveur, laissait s'échapper de son cœur suffocant cette exclamation : *L'inique cour!* n'eût point parlé ainsi, si cette inique cour eût été pétrie de ses mains.

Les institutions particulières d'enseignement créées par Mme de Maintenon, et de ses deniers, à Rueil et à Noisy, servirent de noyau à la fondation de l'établissement de Saint-Louis à Saint-Cyr. Les continuelles guerres de Louis XIV avaient, non pas seulement moissonné le peuple, pour lequel il fallut bâtir les Invalides, mais décimé et appauvri toute la noblesse française. Les courtisans entendaient l'art de se récupérer, souvent avec usure, des sacrifices faits pour le service du roi; mais la noblesse de campagne ignorait cette industrie, et, au retour du Rhin ou des Flandres, s'en allait fièrement, silencieusement, mourir de faim sous ses toits à demi croulés. L'Armorial de France se peuplait d'orphelines sans dot, sans robes et sans pain. A toutes ces misères il fallait un asile; Louis XIV devait cela à sa noblesse: il le comprit, et la Maison royale de Saint-Cyr fut fondée par une ordonnance de 1686, dont les considérants sont pleins d'humanité et de grandeur.

On conçoit qu'il ne peut entrer dans notre projet de suivre ici, même au courant de l'analyse, la chronologie de cette fondation royale, depuis ce jour jusqu'à la suppression qui en fut décrétée par la Convention, en 1793. Le charme du détail est tout dans les paisibles incidents qui tranchent sur le fond uni de l'existence d'une communauté, semi-claustrale d'abord, et qui, par la suite, le devint tout à fait. C'est donc dans le livre de M. Lavallée qu'il faut aller chercher les épisodes des nombreuses visites royales faites à l'établissement de Saint-Cyr, l'origine, la succession, la suspension, la reprise des exercices dramatiques dont Racine fut l'auteur et le répétiteur, et Lulli le chef d'orchestre; la distribution des rôles, la mise en scène, les costumes, le saisissement des actrices, les émotions de Racine, la satisfaction du roi; les immenses brigues déployées de toutes les parties de la cour, et même de la ville, pour obtenir d'être d'une de ces soirées de Saint-Cyr, comme l'on était des matinées de Marly, etc., etc. De tout cela nous ne saurions donner même une faible idée. A peine serions-nous l'affiche. C'est le théâtre et les coulisses qu'il faut voir.

On se tromperait toutefois si l'on croyait que le drame ne pénétra jamais au réel dans ce pieux et aristocratique asile. Le quiétisme et ses mystiques ardeurs envahirent jusqu'à ce saint bercail où Fénelon et Mme Guyon conquirent des recrues passionnées, qui eurent pour général en chef cette pauvre Mlle de la Maisonfort, l'une des anciennes actrices d'*Esther*, dont une lettre de cachet vint assez brutalement briser l'autorité spirituelle. Il en faillit coûter cher, même à Mme de Maintenon, pour avoir prêté une oreille trop indulgente à Fénelon, et excusé, sinon partagé le schisme mystique; le roi s'en montra furieux contre elle, et, si elle fut jamais en danger de disgrâce, ce fut cette fois-là, et cette fois unique. On tombe de son haut aujourd'hui en lisant ces *querelles du pur amour*, et l'on a peine à se figurer ces terribles orages suscités, dans un grand État aux prises avec toute l'Europe, par les rêves d'une extatique et les tendres erreurs d'un prélat.

Louis XIV mort, Mme de Maintenon se retira, pour n'en plus sortir, à Saint-Louis de Saint-Cyr, où elle finit ses jours, le 15 avril 1719, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, et où le czar Pierre lui fit, en 1717, une visite assez sauvage. « Le czar est arrivé, écrivit-elle (*Lettres*), à sept heures du « soir (10 juin); il s'est assis au chevet de mon lit; il m'a « demandé si j'étais malade; j'ai répondu que oui; il m'a « fait demander ce que c'était que mon mal; j'ai répondu : « Une grande vieillesse. Il ne savait que me dire, et son « trucheman (le prince Kourakin) ne paraissait pas m'en- « tendre. Sa visite a été fort courte; il a fait ouvrir le pied « de mon lit pour me voir; vous croyez bien qu'il en aura « été satisfait. »

Le fait est que le czar ne comprit rien du tout à Saint-Cyr, et que ce comble de civilisation d'une société déjà très-policée à cette époque ne parut point du tout son fait.

Lorsque Mme de Maintenon eut rejoint son royal époux dans la tombe, d'où le souvenir de la persécution des protestants devait la faire arracher violemment plus tard, Saint-Cyr continua de vivre, mais sans événements notables autres que l'accession à la communauté de Marie Leczinska et de sa mère, la reine de Pologne, retirée à Saint-Louis, tandis que Stanislas allait, suivant l'expression de la reine, disputer en vain à tant d'ennemis *cette chienne de couronne dont elle se serait bien passée*, et dont il fallut se passer effectivement. Sous le règne de Louis XVI, commença l'agonie de l'établissement, d'abord réformé par l'admission des filles non nobles, puis bientôt après réduit à une grande détresse, et enfin supprimé par la Convention (mars 1793). Une des dernières élèves de la maison fut Marie-Anne de Buonaparte, sœur du futur empereur des Français, qui alors simple capitaine d'artillerie, l'en retira en demandant pour elle, vu leur pauvreté, le secours de vingt sous par lieue accordé pour la rapatriation des demoiselles de Saint-Cyr.

L'institution revit, il est vrai, aujourd'hui, dans la maison de Saint-Denis, appropriée aux mœurs du siècle et ouverte, sans distinction d'origine, aux filles des légionnaires. Les noms changent; les choses restent.

Le livre de M. Théophile Lavallée a tout l'intérêt du roman. Le livre a été fait avec amour, on le sent. Il n'a pas été édité avec moins de prédilection. Un magnifique format, de belles gravures, d'intéressants *fac-simile* de Mme de Maintenon et de *Napoléon de Buonaparte* (ce dernier relatif à Marie-Anne), prêtent leur luxueux accessoire à cet ouvrage, qui pourrait s'en passer; en sorte que tout se réunit pour faire de l'*Histoire de Saint-Cyr* le livre en vogue, et un livre qui survivra au succès des premiers jours.

— *Du Principe d'autorité depuis* 1789, tel est le titre d'un banal écrit où il est prouvé que ni la branche aînée, ni la branche cadette des Bourbons ne pouvait gouverner la France. Cette démonstration rappelle tout à fait la leçon de physique donnée par Bélise à Lépine :

> De ta chute, ignorant, ne vois-tu pas les causes,
> Et qu'elle vient d'avoir, du point fixe, écarté
> Ce que nous appelons centre de gravité!

A quoi Lépine répond, en se frottant le *centre :*

> Je m'en suis aperçu, Madame, étant par terre.

Lépine n'est qu'un sot :

> . . . . . . Est-ce que l'on doit choir,
> Après avoir appris l'équilibre des choses!

Toute cette statique n'a d'autre objet que de nous bien établir qu'une seule famille est apte à régir le pays, — ne me demandez pas laquelle, — et que si cette famille, ce qu'à Dieu ne plaise, n'existait pas, — il faudrait absolument l'inventer. Les Bourbons, les aînés surtout, ont eu trop de faiblesse, trop de tendre pour la liberté de la presse, et le principe d'autorité ne veut que des écrits neufs et hardis comme celui que nous annonçons et qui est signé : Prieur.

— Nous avons reçu la lettre suivante :

« A Monsieur Félix Mornand,

« Chacun fait comme il peut, mon cher Monsieur; et je n'ai rien à dire de la manière dont vous entendez votre petit métier de critique; mais je dois vous prévenir que vous trompez involontairement vos lecteurs en ne leur disant point que le travail sur les journaux de 1848 dont vous rendez compte, a été publié en 1848-49, au plus fort du combat, au moment même où vos amis triomphaient, et où, sachant ce qu'on pouvait en attendre, il fallait autant de courage pour parler qu'il y a maintenant de dignité à se taire. Permettez-moi donc de trouver étrange qu'un esprit critique comme vous, Monsieur, pour qui le mérite de l'exactitude est une nécessité, n'ait pas su voir que le ton violent ou *virulent*, comme disent les annonces de cet opuscule, marquait l'époque de sa publication.

« Je regrette bien sincèrement, d'ailleurs, de ne pouvoir partager et vous rendre toute la vivacité des sentiments que mes écrits vous inspirent; sous ce rapport je suis en reste avec vous, je le confesse humblement, mais je n'en attends pas moins de votre loyauté l'insertion de cette lettre.

« Souffrez donc, mon cher Monsieur, que je vous remercie, en terminant, de ce que vous avez bien voulu m'honorer de vos critiques, qui me sont précieuses à tant de titres, et dont je continuerai, je l'espère, à me montrer digne.

« WALLON.

« 2 mai 1853. »

« Mon cher Monsieur, que je ne connais point, je vous

donne volontiers acte de votre déclaration, et vous avoue très-humblement que j'ai cru votre livre neuf. Puisque j'ai commencé à ne vous point flatter, je vous dirai tout franchement que je lui croyais ce mérite. Il paraît qu'il ne l'a point. Prenez-vous-en de ma méprise à l'imprimeur, qui a omis, par distraction apparemment, le millésime sur la couverture du livre, et aux petits carrés de papier distribués aux journaux, apparemment aussi pour réchauffer votre opuscule, en un temps où vous trouvez qu'il serait si digne *de se taire.*

« Votre écrit est donc de 1849, et vous croyez avoir été bien courageux à cette époque. Hélas ! mon cher Monsieur, c'est une illusion qu'il me faut vous ôter encore. Je vois bien que vous avez l'aménité de nous représenter, *mes amis* et moi, comme une troupe d'égorgeurs, et cela pourrait expliquer jusqu'à un certain point votre grand courage civique, si l'univers entier ne savait à merveille que *mes amis* n'étaient plus rien en 1849. *L'Assemblée nationale* fut plus hardie que vous : elle parut dès mars 1848, et je ne sache pas qu'elle songe sur ce chef à se dresser le moindre autel. Il n'y a eu qu'un bris de presses depuis le 24 Février : vous savez par qui, contre qui.

« Mais eussiez-vous paru six mois, un an plutôt, cela, — passez-moi l'expression, — cela ne vous justifierait nullement d'avoir fait le procès à vos confrères et de les avoir désignés à la haine publique, en les chargeant, sans preuves aucunes, du plus grand des attentats. Cela n'expliquerait pas mieux comment vous fûtes si dur à ceux dont vous aviez naguère, dites-vous, épousé les doctrines. On pardonne aisément, d'habitude du moins, les torts que l'on partage ou que l'on partagea, et celui-là seul qui est sans faute a droit de jeter la première pierre.

« Rassurez-vous, Monsieur : on n'en a point voulu, on n'en veut point à votre tête. Qu'en ferait-on ? — Et, quant à mon *petit métier*, je le fais, comme vous vos petits livres sans doute, c'est-à-dire de mon mieux. On ne m'accuse point de pécher par *violence* ou *virulence;* je n'en montre que contre les partis et les hommes intolérants et exclusifs. Je ne dépends d'aucune secte, et ne m'honore point, comme vous, d'être un *socialiste de la veille;* mais je ne traîne pas dans la boue ceux du jour, et je respecte toutes les convictions qui unissent au mérite de la sincérité celui de la persistance. Puisque cela vous plaît, je vous continuerai fort volontiers, à l'occasion, une critique qui paraît vous être aussi inutile qu'agréable. Méritez-la, Monsieur, si tel est votre goût ; mais ne réclamez plus ; car, je vous le déclare, la main sur la conscience et sans grande fierté : nous avons un point d'appui qui vous manque, et, de vous à nous, la partie n'est point égale.

« FÉLIX MORNAND. »

Problèmes philologiques.

SOLUTIONS.

A M. A. B. (C. M.). Un des tours d'agilité familiers aux saltimbanques d'autrefois consistait à saisir leur pied à deux mains et à le passer vivement sous le nez, comme pour s'en essuyer. De là cette façon de parler triviale pour dire un homme grave : c'est un homme qui ne se mouche pas du pied !

L'explication de Trévoux est un contre-sens : « On dit « d'un homme habile et à qui il n'est pas aisé d'en impo- « ser, d'en faire accroire, qu'*il ne se mouche pas du pied :*

> Certes, monsieur Tartufe, à bien prendre la chose,
> N'est pas un homme, non, qui se mouche du pied !

Il semble que l'auteur de cet article ne connût pas la scène d'où il tirait ces vers qu'il cite à faux, en effet, il ne s'agit pas, dans le discours de Dorine, de la finesse de M. Tartufe, ni de son habileté, mais de son importance, de sa position dans le monde. Il n'y avait qu'à prendre la citation un vers plus haut :

> Monsieur Tartufe, oh, oh! n'est-ce rien qu'on propose!

L'Académie française, dans la quatrième édition de son Dictionnaire, avait répété mot à mot l'explication erronée de Trévoux. L'article a disparu de la dernière édition.

Cette locution me conduit naturellement à cette autre : *Ne pas se moucher sur sa manche.* Qui est-ce qui se mouche sur sa manche? Les petits enfants, pour avoir plus tôt fait. Ainsi, ne pas se moucher sur sa manche, c'est n'être plus un enfant, un innocent. Il ne se mouche pas sur sa manche, c'est-à-dire il ne se laissera pas jouer comme un enfant ; il n'est pas facile d'en avoir raison ; il est redoutable, etc.

Scarron, dans *le Marquis ridicule*, fait trouver et lire par Stéfanie une lettre ainsi conçue : — « J'ai grand peur « qu'un bourreau de beau-père ne m'aille tromper et ne « m'ait promis plus de beurre que de pain. *Je ne me mou- « che pas sur ma manche*, comme vous savez, et il en « faudrait venir au coupe-gorge, etc. »

> LOUISE.
> Le style répond mal à l'esprit de don Sanche.
> Avez-vous remarqué ce *mouche sur la manche?*
> STÉFANIE.
> Je n'eusse jamais cru qu'il eût écrit si mal.
> Il nous déguisoit bien son esprit de cheval ! (1)

« Du temps qu'on se mouchait sur sa manche, » pour dire du temps que le monde était fort simple, avant l'invention des mouchoirs de poche. Le Dictionnaire de Trévoux, pour trouver l'origine de ce proverbe, va chercher bien loin un usage qui probablement n'a jamais existé. « Ce proverbe, dit-il, vient de ce qu'autrefois on mettait un mouchoir sur sa manche pour se moucher. » — Où a-t-il vu cela ? — « Il en reste une marque dans cet ornement ecclésiastique qu'en latin on appelle *manipulus*, en français *fanon*, qui était un vrai mouchoir que portaient les prêtres autrefois sur la manche *pour essuyer les larmes qu'ils versaient en songeant aux péchés du peuple au temps de la consécration.* »

(1) Acte 1er, scène 3. — Dans l'édition de Paris, veuve Duchesne, où toutes les scènes sont brouillées, celle-ci est la 2e.

Voilà une sensibilité fort prévoyante ! On lit encore au mot MANIPULE : « Un mouchoir que les prêtres de la primitive Église portaient au bras pour essuyer les larmes qu'ils versaient *continuellement* pour les péchés du peuple. »

Trévoux aurait dû, ce semble, commencer par se mettre d'accord avec lui-même. Dans un endroit, il nous dit que les prêtres pleuraient les péchés du pauvre au moment précis de la consécration, et ailleurs qu'ils les pleuraient continuellement. Cela est fort différent. Je sais que, selon le mot d'un ancien, rien ne sèche plus vite qu'une larme ; mais encore la tradition de celles-là ne devait pas être si complétement effacée qu'il fût impossible de savoir au juste à quoi s'en tenir, ou bien il en faudrait conclure que depuis très-longtemps le peuple ne pèche plus. Après tout, je n'ai point à m'occuper de la destination primitive du *manipule ;* quelque leçon qu'on adopte, que les larmes des prêtres aient été continues ou périodiquement intermittentes, je tiens pour assuré que cette coutume perdue est sans rapport aucun avec l'expression proverbiale : il ne se mouche pas sur sa manche.

A M. X***. à Carcassonne. — Que de questions, Monsieur, et quelles questions encore ! La première fournirait à elle seule la matière d'un volume : « A quoi reconnaît-on qu'un mot est français ? » Mais d'abord qu'entendez-vous par *être français ?* Est-ce d'être admis au dictionnaire de l'Académie ? Non, vous vous plaignez vous-même que ce dictionnaire n'embrasse pas toute la langue. Est-ce d'avoir été recueilli par un dictionnaire quelconque, ou employé par un écrivain quelconque, ou de circuler dans le langage ? Enfin qu'est-ce que vous appelez *être français?* Quand vous nous aurez marqué bien nettement l'idée que vous attachez à cette expression, nous pourrons essayer de vous marquer à notre tour les signes auxquels on reconnaît qu'un mot *est français.* Votre question est assise sur un sable mouvant, car tel individu acceptera comme caractère de légitimité ce que tel autre repoussera. La légitimité varie selon les points de vue où l'on se place. Lors donc que vous me demandez de vous fixer le signe de la légitimité, je suis obligé de vous prier de me définir avant tout la légitimité. Où prenez-vous la légitimité ? Vous me répondrez que c'est en d'autres termes votre propre question. Eh, mon Dieu, oui. Nous tournons dans un cercle vicieux. Pourquoi ? parce que votre question est trop large et posée dans des termes trop vagues. Il n'appartient à personne de dire : Un mot sera français à telle condition, rien en deçà, rien au delà. L'Académie elle-même n'annonce d'autre prétention que d'être la greffière de l'usage, *du bon usage*, distinction qui restreint considérablement sa tâche et en rend les limites tout à fait arbitraires. C'est de quoi l'on se plaint.

Non, Monsieur, non : je ne puis vous accorder que *avec* vienne du languedocien *ambé ;* cela m'est du tout impossible. Je n'admets pas davantage le latin *ambo*, ni le grec *amphi* ou *ama*. Ménage tire *avec* de *ab ;* Court de Gébelin, de *ab quo*. M. Charles Nodier, à qui ses amis se sont beaucoup trop hâtés d'enlever le *monsieur* de son vivant, M. Charles Nodier faisait venir *avec* de *ab-usquè-cum* (1), et j'ose dire qu'on voit reluire dans cette étymologie toute la sagacité de son auteur. M. Paulin Pâris, qui, je pense, avait donné d'abord dans l'*ab-usquè-cum*, s'en est séparé plus tard, et, se faisant inventeur pour son propre compte, déclare que « les différentes orthographes d'*avec* indiquent « clairement la racine tant cherchée *a voce* ou *ad vocem* « *alicujus* » (2). Clairement, c'est une autre affaire, car M. Paulin Pâris n'est pas sans savoir que la forme primitive d'*avec* est *ove, ou, o, a.* Je voudrais bien savoir comment il fait venir *ou* de *ad vocem alicujus ?* Il faut le faire venir de *ubi*, et quelque invraisemblable, quelque ridicule même que cela puisse paraître au premier coup-d'œil, *avec*, indubitablement, vient d'*ubi*. — *Ubi, ou, oue*, et, par l'équivoque du caractère *u*, tantôt voyelle, tantôt consonne, *ove*, qui est devenu *aveu* et *avé*. Les patois du Nord et de l'Est connaissent encore *aveu*. Je vous renvoie à tous les recueils de chansons lilloises, et il n'en manque pas. *Avé*, forme de l'île de France, a pris un *c* pour finale euphonique devant une voyelle subséquente, et ainsi s'est formé *avec*, que les pédants de la Renaissance ont lourdement figuré *avecques*, duquel *avecques* est sorti, pour dernière génération, l'*ad vocem alicujus* de M. Pâris.

Et notez bien que ce que je vous dis là de *o, ou, ove*, ce ne sont pas des hypothèses : ce sont des faits que je vous produis en tenant à la main tous les plus vieux textes de notre langue : Le Livre des Rois, la chanson de Roland, les sermons de saint Bernard, le roman d'Ogier le Danois, celui de Garin, *etc., etc.*

Maintenant voyons pour le sens. Dans les emplois d'*avec*, préposition, essayez de substituer *où, ubi*, vous serez surpris de l'exactitude avec laquelle il s'y ajuste : — J'irai demeurer *avec* vous, c'est-à-dire, *où* vous, où vous demeurez. — Je pars *avec* vous, *où* vous, *où* s'appliquant au temps comme au lieu.

Dans *le Castoiement*, ouvrage composé vers la fin du douzième siècle, l'auteur fait ainsi parler un mort dans sa tombe :

> Ma grant beauté tote est alée,
> Ma char est tote desgastée,
> Moult est estroite ma maison,
> *O moi* n'a se vermine non.

Avec moi il n'y a que vermine. *Où moi*, où je suis.

Voici un exemple curieux pris de la version des *Rois*, p. 103 : « Qui en irad *od mei* en l'ost e la *u* li reis est ? » — Qui viendra *avec* moi à l'armée et là *où* se tient le roi ?

(1) Examen critique des dictionnaires.
(2) Garin, II, 97.

Je dis que cet exemple est curieux, parce qu'on y voit figurer *où* dans le sens de *cum* et dans le sens de *ubi*. Du reste on multiplierait à l'infini des citations pareilles (1).

Sous Louis XIV on employait au sens d'*avec* une locution qui a totalement disparu, *quand et.* Exemple : Il est venu *quand et moi*, c'est-à-dire *quando et ipse*, sous-entendu *veni* (2). Cet usage de *quand* est tout à fait analogue à celui de *où* dans l'acception d'*avec*. L'un est relatif au temps, l'autre est relatif au lieu ; la simultanéité s'accomplit nécessairement par rapport au lieu ou par rapport au temps ; aussi les Latins ne mettaient-ils entre *lorsque* et *avec* qu'une simple différence d'orthographe insensible à l'oreille : *cum* et *quum ;* et ils appliquaient *ubi* au temps, à la place de *quum :* « Hæc *ubi* dicta dedit... » (Virgile.) — « *Ubi* ea dies venit... » (César.) Lorsqu'il eut parlé, — lorsque ce jour fut arrivé. *Avec* ces paroles... *Avec* l'arrivée de ce jour...

Ici, Monsieur, devait se trouver mon refus *motivé* d'accepter le défi qui remplit votre cinquième page ; votre seconde lettre, que je reçois à l'instant, me montre que je puis supprimer et la demande et la réponse. Toutefois je désire vous édifier sur un point : c'est que je ne tiens nullement à faire preuve d'adresse de style, et n'ai d'autre objet que la recherche de la vérité :

> C'est par là que je vaux, si je vaux quelque chose.

Ne me proposez donc plus de pareils tours de force.

F. GÉNIN.

QUESTIONS.

On demande l'origine de ces expressions : *Prendre la mouche ; prendre la chèvre.*

Ce que c'est que *breloque* et *battre la breloque.*

L'origine de *couci-couci !* et de *faire bombance.*

(1) Ajoutons que *u* (ou) traduisait aussi *aut :* « Se Deus ne l'ocist, *u* il murged de sa dreite mort *u* en bataille. » (*Rois*, p. 103.)
(2) On disait aussi par réduplication *quand et quand :* Achetez des souliers *quand et quand des habits.*

Lyon : le palais du commerce et des arts. — Le musée.

Qui croirait que Lyon, la seconde ville du royaume, de la république ou de l'empire, aussi vieille et presque aussi grande que la première ; Lyon, dont Auguste fit la capitale de la Celtique, où Caligula fonda une académie célèbre ; Lyon, qui fut la capitale du royaume de Bourgogne, qui est la première cité industrielle de la France, qui cultiva de bonne heure les arts, et a produit un nombre considérable d'artistes ; Lyon enfin, qui s'enorgueillit de prendre rang dans l'histoire de l'art français par une école de peinture qui lui est propre, ne possédait ni un musée ni un tableau, il y a environ une quarantaine d'années. Je me trompe : Lyon possédait, en 1806, environ une douzaine de tableaux, déposés dans l'*infirmerie* de l'ancien monastère des dames de Saint-Pierre. On conçut alors le dessein d'avoir une galerie. Il s'agissait, avant tout, de savoir où la loger. Heureusement, si la ville de Lyon n'avait pas de musée, elle avait eu, pendant plus de mille ans, l'avantage de posséder dans ses murs un couvent de nonnains, qui, doté par les uns, héritant des autres, acquérant de ceux-ci, plaidant contre ceux-là, avait fini par arrondir son domaine de telle façon qu'il était devenu le plus gros propriétaire de la ville dans la partie comprise entre la Saône et le Rhône. Lyon, héritant à son tour, par suite de la Révolution, de leur magnifique abbaye, ou palais de Saint-Pierre, situé sur la place des Terreaux, put facilement se tailler un musée dans un coin de ce vaste édifice.

Disons un mot de l'histoire de ces bonnes religieuses avant de parler de leur palais, aujourd'hui un des monuments importants de la ville. La fondation de leur monastère remonte à une époque très-reculée. En 804, le roi Lothaire leur donna des biens considérables. Au treizième siècle, pour y être admises, les religieuses devaient faire preuve de noblesse ; plusieurs appartenaient même à des maisons souveraines. « Au quatorzième siècle, dit un historien, ce monastère possédait les plus beaux immeubles de la ville, et augmentait journellement ses richesses en prêtant à gros intérêt aux autres chapitres, ou en achetant leurs biens à bas prix, quand ils avaient besoin d'argent. » Les dames de Saint-Pierre s'entendaient à administrer leurs biens : les exonérant autant qu'elles pouvaient, à l'aide de priviléges obtenus et d'exemptions de péages et d'impôts, des fardeaux qui pesaient sur les lopins de terre des manants, et en tirant tout le revenu qu'ils pouvaient rendre. Pour mieux écouler le produit de leurs vignobles, elles en vinrent à tenir cabaret dans l'abbaye. Sans doute il n'y avait pas alors de gros négociants en vins ; et, après tout, il faut bien vendre ses récoltes comme on peut. Cependant l'archevêque de Lyon se scandalisa, et l'official leur intima l'ordre de fermer leur cabaret, sous peine d'excommunication. Mais l'archevêque et son official avaient affaire à forte partie. L'abbesse ne ferma rien, brava les foudres de l'official, et en appela au pape, qui ordonna, en 1384, que « rien ne pût être entrepris contre les religieuses de Saint-Pierre, sous peine d'excommunication. » Les archevêques ont été quelquefois exposés à ces petites mortifications. Celui de Lyon se soumit avec humilité ; mais on garda bonne note de ce conflit à l'archevêché. Quelques années plus tard, les religieuses de Saint-Pierre, qui avaient la liberté d'aller et venir par la ville et de recevoir qui elles voulaient, s'exposèrent à de nouvelles censures pour des irrégularités moins monastiques encore que celle d'un simple débit de vin en tonneaux ou en cruches. L'archevêque, qui était un Rohan, se crut en droit de leur défendre d'assister aux processions. Mais elles en appelèrent de nouveau au pape, qui les soutint encore contre l'archevêque. L'archevêque,

cette fois, en appela au roi, qui le soutint contre le pape. Il fallut transiger. Une terrible aventure vint interrompre le cours des prospérités du couvent : il fut saccagé, en 1562, par le fameux baron des Adrets. C'est alors qu'il fut rebâti sur la place des Terreaux, et érigé en abbaye royale noble des bénédictines. Sous la protection des parlements, des rois et des princes, sa faveur et ses richesses allèrent toujours croissant. La ville de Lyon, qui de son côté prenait plus d'importance, fut souvent obligée de s'adresser aux religieuses de Saint-Pierre, et d'acquérir d'elles des terrains où pouvoir s'étendre. Elle eut quelquefois maille à partir avec elles dans les transactions. Ainsi, après avoir cédé à la ville le terrain sur lequel est établi l'Hôtel de ville, les dames de Saint-Pierre obtinrent, en 1555, des lettres de rescision, et voulaient le faire démolir. Pour avoir leur désistement, le consulat leur accorda la grosse indemnité, pour cette époque, de 24,000 fr., devant servir à réparer leur couvent. Malgré ces réparations, les édifices, sans doute, n'étaient plus en rapport avec la richesse de la communauté. En 1667, l'abbesse d'Albert de Chaulnes fit construire, par un gentilhomme d'Avignon nommé de la Valfinière, les splendides et vastes édifices qui constituent encore aujourd'hui le palais de Saint-Pierre. Elles jouirent de cette magnifique retraite jusqu'à la Révolution. Elles devaient, certes, y avoir leurs aises, car le gouvernement, qui s'empara de ces bâtiments, déclara, par un arrêté de 1795, qu'on y établirait la bourse, le tribunal de commerce, l'école de dessin, une galerie de tableaux, des cours d'arts et de métiers, des salles de modèles et de machines..., et il y avait encore du logement de reste. Malgré toutes ces destinations d'utilité publique, la *ci-devant* abbaye de Saint-Pierre fut sur le point d'être mise en vente. La sollitude de M. Cochard, administrateur du département du Rhône en 1798, la sauva du marteau des démolisseurs. Enfin, un décret de 1805 la céda en toute propriété à la ville de Lyon.



Musée de Lyon. — Cloître Saint-Pierre, servant de cour.

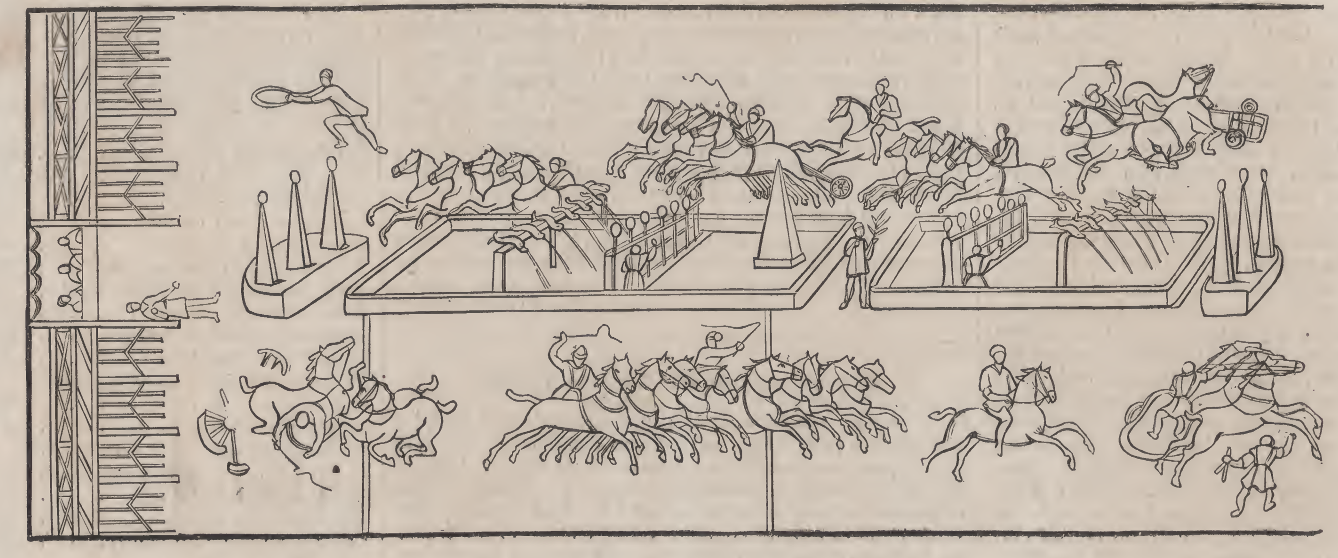
Cette abbaye, actuellement palais du commerce et des arts, est un vaste édifice carré, dont la façade s'étend sur le côté sud de la place des Terreaux. La cour intérieure, formée par les quatre côtés de l'édifice, est d'un beau développement, et l'architecture, bien qu'incorrecte, est d'un aspect assez imposant. Autour de la cour règnent des portiques en avant-corps sur le bâtiment, et dont le dessus forme de larges terrasses découvertes. Dans toute leur étendue, à la manière du *Campo-Santo* de Pise, on a placé une foule de fragments antiques. — Au milieu du cloître est un autel votif à Mercure et à sa mère Maïa. Le dieu du commerce semble avoir été toujours en honneur en ces lieux. Cet autel atteste le culte de l'antiquité; au moyen âge, les débits de vin des bonnes religieuses de Saint-Pierre prouvent que les austérités du cloître ne l'avaient pas fait déserter. Aujourd'hui il règne plus que jamais. A quelques pas de l'autel de Mercure, au fond de la cour, et dans les salles où les religieuses tenaient chapitre, est établie la bourse de Lyon.

MUSÉE : C'est à M. Fay de Sathonay, maire de Lyon en 1806, aidé de M. d'Arbouville, préfet du Rhône, qu'est due la création de la galerie de tableaux construite ou plutôt pratiquée dans l'aile méridionale du palais, en abattant les planchers de trois étages et plusieurs murs de refend. Ils nommèrent M. Artaud, archéologue zélé, directeur du musée projeté. La galerie achevée et le directeur nommé, il ne s'agissait plus que d'avoir des tableaux, et Lyon, comme nous le disions plus haut, n'en possédait qu'une douzaine provenant des églises et ayant échappé aux ravages révolutionnaires. Mais Napoléon, qui, selon le procédé un peu barbare des conquérants, avait emporté un grand nombre de tableaux des pays soumis à ses armes, après avoir enrichi de ces dépouilles le Musée du Louvre, distribuait le surplus dans les principales villes de France. Lyon doit à cette munificence les plus beaux tableaux de l'école ancienne de son Musée. Des legs ou des acquisitions vinrent successivement augmenter ce premier fonds, et aujourd'hui la grande galerie compte plus de deux cents tableaux. Une seconde salle, située à un étage supérieur, en contient en outre un assez grand nombre de moindre importance, ou appartenant plus spécialement à l'école lyonnaise. — L'administration lyonnaise devrait bien ouvrir une troisième salle, pour y transporter quelques peintures médiocres de la grande galerie épurée, et particulièrement quelques dons malencontreux faits au Musée de Lyon, cadeaux propres à entretenir l'amitié peut-être, mais non à entretenir le bon goût.

Voici l'indication rapide des principales peintures du Musée de Lyon : le morceau capital est un tableau peint par PÉRUGIN, à l'âge de quarante-neuf ans, pour la cathédrale de sa ville natale, et représentant l'*Ascension de Jésus en présence de la Vierge et des Apôtres*. A droite et à gauche, des anges, jouant du violon ou de la mandoline, présentent cette disposition parallèle si fréquente dans les compositions du maître de Pérouse, et qui contribue à leur donner un caractère archaïque. Cet ouvrage précieux appartint d'abord au Musée du Louvre. En 1815, il fut vivement réclamé par les alliés; mais il fut rendu aux Lyonnais par le pape Pie VII, *in attestato del suo affetto della grata sua rimembranza per la città di Lione*. Du même artiste, un volet représentant *saint Jacques et saint Grégoire* ; la tête de ce dernier est très-belle, et a une expression raphaélesque. La gravité de cette peinture rappelle la manière du *Cenacolo* découvert dernièrement à Florence et attribué à Raphaël. — Un *saint François d'Assise*, après sa mort, d'une vérité et d'un effet effrayants. Cette peinture, d'une exécution simple et large, a été longtemps considérée comme un ouvrage de l'ESPAGNOLET ; la notice du Musée l'attribue à ZURBARAN. Il est à désirer que, dans une nouvelle édition, le conservateur du Musée explique et motive cette nouvelle attribution, car, depuis que les tableaux espagnols ont été introduits en plus grande quantité en France, le sentiment des amateurs a été plusieurs fois exposé à s'égarer par rapport à ce maître en particulier. On lit dans la Notice que ce tableau remarquable appartenait, avant 1793, à un couvent de religieuses de Lyon. Oublié pendant plusieurs années, il reparut, en 1802, dans une vente publique, et fut adjugé pour 18 francs à un marchand de vieux meubles. L'habile graveur lyonnais de Boissieux en fit l'acquisition, et le grava sous le titre des Pères du désert. Son eau-forte fit connaître cette œuvre capitale. Le Musée de Grenoble désira la posséder; la ville de Lyon s'empressa alors de l'acheter, et en donna un bon prix à M. de Boissieux; et cette peinture, qui avait été pour lui l'origine d'une belle gravure, fut encore la cause d'une bonne action: il en porta le prix à deux pauvres religieuses, vieilles et infirmes, du couvent qui avait autrefois possédé l'original. — Dans l'école italienne, on remarque encore le portrait d'un chanoine par Augustin CARRACHE, une circoncision du *Guerchin*, un *André del Sarto*, un TINTORET, un PAUL VÉRONÈSE...... un petit tableau attribué par la notice à SÉBASTIEN DEL PIOMBO, et représentant le *Repos de Jésus*, médiocre sous le rapport de l'exécution, mais d'un style élevé et austère. Il y avait une peinture semblable à celle-ci dans la galerie du duc d'Orléans, dispersée avant la Révolution, et elle était attribuée à MICHEL-ANGE, qui très-probablement en a fait le dessin. Lui seul a pu mettre autant de grandeur et de caractère dans cette composition, plusieurs fois reproduite par les anciennes gravures. — Parmi les



Tableau du Pérugin.



Musée de Lyon. — Mosaïque antique.

Flamands et les Hollandais, il faut signaler deux grandes toiles de RUBENS : *Saint François et saint Dominique préservant le monde de la colère de Jésus-Christ*, et une *Adoration des Mages*, sujet plusieurs fois traité par lui. — *Mercure et Argus*, par JORDAENS ; — l'*Invention des reliques de saint Gervais et de saint Botrin*, par PHILIPPE DE CHAMPAGNE ; du même, la *Cène*, qui rappelle tout à fait celle du même artiste au Musée du Louvre ; — le *Billet* de VAN OOST ; — quelques bons portraits de MIREVELT et MOREELÈZE ; — la *Délivrance de saint Pierre*, par DAVID TÉNIERS : on retrouve dans cette œuvre les qualités saillantes de l'artiste ; — le *Message*, joli Terburg d'un ton gris harmonieux ; — le *Ruisseau*, peinture fine et vraie attribuée à RUYSDAEL ; — les quatre éléments, par *Breughel de Velours ;* — plusieurs tableaux de fleurs, et, entre autres, *le Printemps*, par VAN HUYSUM, chef-d'œuvre de minuties exécutées à la loupe, plus propre à égarer le goût des artistes lyonnais cultivant ce genre de peinture qu'à les guider vers l'esthétique du monde végétal. — Citons encore dans l'école allemande un *Ex voto* attribué à ALBERT DURER, représentant l'empereur Maximilien et son épouse à genoux devant la sainte Vierge et l'enfant Jésus. Parmi les spectateurs, on remarque Albert Durer lui-même, tenant un rouleau de papier où est inscrit son nom.

Dans l'école française, le morceau capital du Musée de Lyon est une grande composition de JOUVENET, représentant *Jésus-Christ chassant les vendeurs du temple*. C'est un des quatre tableaux qu'il peignit pour les bénédictins de l'abbaye de Saint-Martin des Champs, à Paris. Les trois autres étaient : la Madeleine chez le Pharisien, et la pêche miraculeuse, ainsi que la *Résurrection de Lazare*, chef-d'œuvre du peintre ; ces deux derniers ouvrages au Musée du Louvre. Quel que fût le mérite de ces grandes compositions, les bénédictins ne voulurent pas d'abord les recevoir, et lui intentèrent un procès, disant qu'ils lui avaient demandé de peindre la vie du fondateur de leur ordre. « Que vouliez-vous, leur dit-il, que je fisse de trente sacs à charbon, tels que ceux que vous portez ? » Le Musée du Louvre possède aussi un tableau de Jouvenet représentant J. C. chassant les marchands du temple, ayant exactement les mêmes dimensions que celui de Lyon, et identique, je crois, quant à la composition, si mes souvenirs ne me trompent pas. Cela valait bien la peine d'être expliqué dans la Notice du Musée lyonnais. Nous citerons encore un *Martyre de saint Gervais et de saint Protais* de LESUEUR ; des portraits de SÉBASTIEN BOURDON, de MIGNARD, de RIGAUD ; plusieurs DESPORTES et des *Fleurs* de MONNOYER. Parmi les peintres modernes : *Corinne au cap de Misène*, de GÉRARD, légué par Mme Récamier à Lyon, sa ville natale ; le *bon Samaritain*, de DROLLING ; une *Scène du déluge*, par COURT ; *Dante aux enfers*, par FLANDRIN ; *le Songe de Jacob*, par ZIÉGLER ; *Episode de la campagne de Russie*, par CHARLET ; la peinture de ce tableau est toute craquelée dans les figures ; une *Lisière de forêt*, de MARILHAT. L'école lyonnaise est représentée au Musée par un certain nombre d'artistes et particulièrement de peintres de fleurs, parmi lesquels brille M. SAINT-JEAN.

La grande galerie est divisée en trois travées ; à l'entrée est le *Caïn* en marbre de M. Etex ; au fond sont de grandes armoires contenant des fragments antiques, des émaux, des curiosités artistiques. A droite est une reproduction en plâtre d'une des portes du baptistère de Florence. Un défaut grave de cette galerie, c'est qu'elle est très-mal éclairée ; elle reçoit des hautes fenêtres, à droite et à gauche, une lumière oblique et qui se contrarie. Cet inconvénient est rendu aussi fâcheux que possible par l'envahissement du milieu du plancher occupé par les mosaïques, dont nous allons parler à l'instant. Ces espaces, interdits et fermés de grilles, sont justement ceux où il faudrait pouvoir se placer pour éviter les incidences trop vives de lumière sur les tableaux. C'est ainsi qu'on ne peut réussir à voir le beau Pérugin, l'œuvre capitale du Musée, malgré tous les changements de place, tous les efforts et toutes les contorsions qu'on fait pour cela.

Parmi les richesses artistiques les plus précieuses du musée de Lyon, il faut citer les quatre mosaïques antiques découvertes à Lyon ou dans le département du Rhône, et que M. Artaud fit placer dans la longueur et au milieu du pavé de la galerie. Deux de ces mosaïques représentent, pour sujet principal, la lutte de l'Amour et du dieu Pan ; un autre, Orphée coiffé du bonnet phrygien et pinçant la lyre. Une quatrième, trouvée à Lyon, en 1806, dans un jardin, près l'abbaye d'Ainay, à trois pieds de profondeur, est un monument d'antiquité des plus curieux : elle représente une course de chevaux et de chars dans un cirque, et forme un carré long de 5 mètres 35 millimètres sur 3 mètres 86 millimètres, sans y comprendre une large et riche bordure, composée d'un méandre et de rinceaux. Nous reproduisons ici le dessin de cette mosaïque si intéressante, en ce qu'elle fait connaître dans ses détails un genre d'exercice pour lequel la Grèce, Rome et le Bas-Empire se montrèrent également passionnés ; et nous allons en expliquer les parties principales qui pourraient rester obscures, vu la réduction du dessin et l'absence de coloration. Dans l'original, les figures et les différents objets de la scène sont diversement colorés et se détachent en clair sur fond noir.

MOSAÏQUE REPRÉSENTANT LES COURSES DU CIRQUE. L'arène est partagée en deux dans sa longueur par un massif de maçonnerie allongé, nommé l'épine (*spina*), nom tiré de l'épine dorsale du corps de l'homme, avec laquelle on l'a comparée : elle est coupée au milieu par un passage étroit où sont deux fragments de figures ; l'une tient la palme destinée au vainqueur, l'autre portait probablement le prix de l'une des courses. Aux deux extrémités s'élèvent les trois bornes en bois (*metæ*), dont le tournant offrait tant de difficultés et de dangers, même aux cochers. Les tours des courses ne se comptaient qu'à partir des bornes placées devant les *carceres*, dont nous parlerons tout à l'heure. Dans les grands cirques de Rome et de Constantinople la spina était décorée d'obélisques enlevés à l'Egypte, de colonnes, de petits temples, d'outils et de statues. Ici, dans ce cirque rustique, improvisé pour des jeux d'une province de la Gaule, cette magnificence n'existe pas ; mais sur chacune des deux parties de l'épine on distinguait sept dauphins, rangés les uns à côté des autres et précédés intérieurement par une autre rangée de sept œufs de bois, sur des espèces de lances alignées à la façon d'une palissade. Ces œufs servaient à marquer les tours de cirque accomplis. La course consistait à faire sept fois le tour de la spina. A chaque tour on abaissait ou on élevait un œuf, car on n'est pas d'accord à ce sujet (1). Un fragment de figure près d'une des rangées d'œufs semble avoir appartenu au marqueur. Les dauphins servaient également à marquer. Ici ils offrent une particularité singulière : ils versent de l'eau dans un bassin creusé au milieu de la spina. Est-ce, selon une conjecture de M. Artaud, une représentation figurée, destinée seulement à rappeler l'*euripe*, ou canal rempli d'eau, qui dans les grands cirques séparait les spectateurs de l'arène ?

A l'entrée de l'arène on remarque des constructions en bois remplaçant les magnifiques constructions en pierres des grands cirques. Au milieu et au-dessus de la porte d'entrée est une tribune où sont trois magistrats présidant au jeu. Le préteur ou intendant des jeux a le bras droit hors de la loge et tient à la main le linge (*mappa*) qu'il jetait comme signal de départ des chevaux. Au-dessous, à droite et à gauche sont les *carceres*, ou remises d'où partaient les chars. Ces chars sont au nombre de huit ici, au lieu de douze, nombre habituel.



Salles du musée.

(1) Varron parle de l'*ovum sublatum*. Malheureusement le mot *sublatum* signifie aussi bien *enlevé* qu'*élevé*. A la vérité Cassiodore parle des *ovorum erectionibus*. Cela aurait dû trancher la question. Mais là-dessus arrive à la traverse un savant flamand, François Modius, mort chanoine à Aire, en Artois, en 1597, qui à la place d'*erectionibus* s'avise de lire *ereptionibus*. Tirez-vous de là maintenant !

L'habileté des cochers consistait à raser le tournant des bornes sans les toucher. C'est à ce sujet qu'Horace parle de la borne évitée par les roues brûlantes (*meta fervidis evitata rotis*), dans sa première ode à Mécène, ode à l'occasion de laquelle les commentateurs de profession ont dit tant de bêtises, et l'abbé Galiani a voulu avoir trop d'esprit. Là était pour eux le danger; aussi est-ce près de là que l'artiste a représenté deux chars dont l'un est brisé et l'autre renversé. Le fond de ce dernier paraît être à claire-voie. On sait que ces chars étaient très-légers; on en faisait même en osier. C'était, du reste, un excellent métier que celui des cochers du cirque. Sans parler de la palme qui, au dire d'Horace, en faisait des hommes divins, ils y gagnaient beaucoup d'argent. Le public se passionnait pour eux à un degré incroyable. A une époque où il ne lui était plus permis de se passionner pour la liberté, pour les luttes ardentes de la tribune, il s'enflammait pour les jeux du cirque, prenait parti pour la faction verte ou la faction bleue avec une fureur telle qu'elle engendrait des séditions et que l'empire en fut ensangl·nté. De Rome, cette fureur passa à Constantinople, où elle occasionna fréquemment les émeutes les plus meurtrières. Un étranger, entrant à Constantinople le 13 janvier 532, aurait pu voir la garde de l'empereur massacrée, proclamant de force un nouvel empereur, et mettant le feu à la maison du préfet, au dépôt des archives; l'incendie dévorant Sainte-Sophie, plusieurs autres églises, des palais, des hôpitaux et les malades qui y étaient renfermés; le pillage et le meurtre durant cinq jours; des cadavres traînés par la ville jusqu'à la mer; Justinien s'apprêtant à fuir sur un vaisseau où il avait fait porter tout son argent, mais raffermi par l'intrépidité de la célèbre fille du gardien des ours, de la courtisane Théodora, dont il avait fait une impératrice, il aurait pu voir le peuple, d'abord réuni contre les soldats, puis, sourdement excité par l'argent et les émissaires du chambellan Narsès, divisé en deux partis, se battant avec fureur; enfin, pour dernier acte de cette tragédie, Bélisaire, à la tête de sa troupe, chargeant les uns et les autres et en tuant trente à quarante mille. Le tumulte apaisé, si notre étranger, ne comprenant rien à toutes ces diableries, avait prié un passant de lui donner l'explication de cette terrible émeute, on lui aurait répondu qu'elle provenait de la rivalité entre les cochers habillés de bleu et ceux habillés de vert; entre le *coin du roi* et le *coin de la reine*, aurait-on pu dire déjà, car Justinien et sa femme s'étaient entendus pour avoir l'air de protéger chacun une des deux factions ennemies. — Les fins politiques ont quelquefois d heureuses inventions.

Dans la mosaïque de Lyon les factions sont au complet, au nombre de quatre, et distinguées par les différentes couleurs de la tunique: blanc, bleu, vert et rouge. Les quatre couleurs représentent les quatre saisons, disent les uns; selon d'autres, elles représentaient autre chose; il serait encore possible qu'elles ne représentassent rien du tout. Cependant l'antiquité avait la folie du symbolisme: ainsi les dauphins étaient consacrés à Neptune, les œufs étaient *en l'honneur* de Castor et Pollux, les dieux des coureurs, éclos d'une même coquille. Les courses étaient au nombre de vingt-quatre, pour rappeler les vingt-quatre heures du jour; à la vérité on en ajoutait une vingt-cinquième, mais elle ne comptait pas; c'était pour faire bonne mesure; enfin il y avait douze *carceres*, à cause des douze mois de l'année. Et ici, s'il ne s'en trouve que huit, il y a sans doute encore une excellente raison à donner à cela; mais je ne la sais pas.

Deux derniers objets de la mosaïque appellent notre attention: premièrement une ligne droite tracée sur l'arène, à droite de la spina, en partant des *carceres;* elle marque le point de départ des chars. Deuxièmement une figure située de l'autre côté, et représentant un homme tenant un bassin rempli d'eau. C'est l'esclave chargé de rafraîchir les chevaux au passage ou après la course.

Suivant une conjecture assez probable, cette curieuse mosaïque aurait appartenu à la demeure d'un intendant des jeux, nommé Ligurius. Ayant été nommé souverain pontife du temple d'Auguste à Lyon, il donna à cette occasion des jeux du cirque à toutes les corporations de la ville; et celles-ci, en reconnaissance, lui firent graver une inscription qui a été conservée. La munificence du grand pontife ne s'arrêta pas là; il distribua deux deniers aux différents marchands autorisés à trafiquer à Lyon; trois deniers à chaque chevalier et à chaque marchand de vin, et enfin, à chaque sénateur, cinq deniers, quelque chose comme 4 fr. 5 c. On ne s'attendrait guère à voir des sénateurs en cette affaire!

Diverses galeries ont été successivement ajoutées à celle des tableaux. M. Prunelle, maire de Lyon, en créa deux pour la minéralogie et la zoologie; il acheta des collections de gravures et des livres d'art, dont il forma une bibliothèque; en 1834 il ouvrit une galerie nouvelle pour les plâtres. M. Martin en créa une autre pour les marbres modernes en 1837, et, l'année suivante, il fit disposer la galerie des bronzes et des antiquités égyptiennes, romaines et gauloises... formée en grande partie avec la collection Artaud, acquise par la ville en 1833. C'est dans cette galerie qu'ont été transportées les célèbres *tables de bronze de l'empereur Claude*, autrefois placées dans la galerie des tableaux. Ces tables, découvertes à Lyon en 1528, contiennent presque entier le discours prononcé dans le sénat par cet empereur, né à Lyon, dans le but de faire admettre les Gaulois de distinction dans le sénat romain, afin d'en remplir les vides. Ce discours, curieux à comparer avec celui que, sous une forme plus éloquente et plus nerveuse, Tacite lui prête dans ses *Annales*, a un certain appareil d'érudition historique, qu'il explique naturellement chez un prince livré à ce genre d'études, et qui écrivit entre autres des mémoires de sa vie. Tout cela ne l'a pas préservé de passer pour une sorte d'imbécile. Outre la satire de Sénèque, ce qui a dû le plus contribuer à cette triste renommée, ce sont ses malheureuses aventures avec ses six femmes, et particulièrement avec les quatre dernières; la première fut seulement renvoyée vierge à ses parents, et la seconde ne lui fit autre déplaisir que celui de mourir le jour même fixé pour la célébration du mariage; tandis que la cinquième fut cette Messaline de honteuse mémoire qu'il fut obligé de laisser tuer, et la sixième, sa propre nièce, Agrippine, qui l'empoisonna dans un ragoût de champignons. Quelque pauvre figure que fasse Claude dans l'histoire des empereurs romains, son discours, gravé sur airain, n'en est pas moins une des curiosités les plus remarquables du musée de Lyon.

A.-J. Du Pays.

Les chemins de fer en 1853.

Il y a bien longtemps déjà que nous n'avons donné à nos lecteurs une revue spéciale des chemins de fer, que nous ne leur avons indiqué, dans un article séparé, la marche qu'ont suivie la construction et l'exploitation de ces nouvelles voies de communication. Le moment nous paraît venu aujourd'hui de combler cette lacune et de tracer un tableau d'ensemble qui leur permette de saisir d'un coup d'œil le développement du réseau de la France et les progrès réalisés depuis quelques années.

La vie industrielle des chemins de fer présente d'ailleurs, comme la vie de l'humanité, des époques bien tranchées auxquelles il nous sera facile de rattacher chacune des concessions faites et chaque système économique qui constitue et sert à faire reconnaître l'esprit qui dominait au moment où chaque concession a été accordée. Les grandes phases de cette vie si récente et déjà si agitée sont au nombre de trois:

La première commence sous la Restauration, à la naissance même des lignes de fer, et s'étend jusqu'en 1841, ou plutôt jusqu'au mois de juin 1842, date d'une loi célèbre en industrie;

La seconde période commence en 1842, et s'avance à travers les orages parlementaires, les aménités lancées aux *loups-cerviers*, et les calculs hyperboliques de certaines feuilles sur la dilapidation de la fortune publique par l'obtention de quelques années de concession de plus; elle passe à travers une révolution et vient expirer, le 2 décembre 1851, avec le régime parlementaire, aux portes du palais Bourbon;

La troisième enfin, et (pourquoi ne le dirions-nous pas?) la plus féconde, a vu le jour au lendemain du 2 décembre, et en moins de dix-huit mois a conduit les chemins de fer à ce développement immense que nous leur voyons aujourd'hui.

Nous allons reprendre succinctement chacune de ces phases, et indiquer les chemins de fer concédés dans chaque période, ainsi que le système général qui a présidé à leur concession.

Les premiers chemins de fer construits en France ont été établis pour le service des mines et concédés à perpétuité. Ce sont les chemins de Saint-Etienne à Andrezieux, longueur 22 kilomètres, du 26 février 1823. — Saint-Etienne, à Lyon, 56 k., 7 juin 1826. — Andrezieux à Roanne, 67 k., 27 août 1828. — Epinac au canal de Bourgogne, 28 k., 7 avril 1830. — Alais à Beaucaire, 73 k., 29 juin 1833. En 1830, un seul de ces chemins, celui de Saint-Etienne à Andrezieux, était en exploitation, et ce ne fut guère qu'en 1833 que l'opinion publique commença à se préoccuper sérieusement de ces nouvelles voies de communication dont elle pressentait vaguement l'avenir!

A cette même époque, le gouvernement sentit qu'il devait se mettre à la tête du mouvement pour le diriger et le contenir au besoin. Il ordonna donc des études sur un grand nombre de directions, et y consacra tout d'abord une somme de 500,000 fr., qui fut entièrement dépensée en 1836 et à laquelle vint s'ajouter tous les ans, jusqu'en 1842, un fonds de 50,000 francs. Ces sommes, successivement mises à sa disposition, lui permirent d'étudier complétement le grand réseau de la France, et l'on ne peut guère évaluer à moins de 6,000 le nombre des kilomètres sur lequel il étendit ses investigations.

Cependant l'industrie particulière se montrait pleine d'hésitation: le petit nombre d'entreprises concédées était loin d'être dans la prospérité, et l'on pouvait craindre de voir avorter le mouvement qu'on voulait imprimer à ces grandes constructions d'utilité publique. De loin en loin une loi accordait une concession, et bientôt après les concessionnaires venaient demander l'appui de l'Etat. Aussi, en 1838, la question de savoir qui de l'Etat ou des compagnies devait construire et posséder les chemins de fer fut-elle vivement controversée! On se rappelle que ce fut grâce aux efforts de l'opposition et sur le rapport de M. Arago que l'industrie remporta une victoire dont, il faut bien le dire, elle ne paraissait pas beaucoup se soucier.

Pendant que s'agitait cette question, le gouvernement obtenait des chambres, dans une certaine mesure, des fonds soit pour venir au secours des compagnies en détresse, soit pour commencer lui-même quelques travaux. Ainsi il prêta, en 1837, 6 millions à la compagnie des chemins de fer du Gard; en 1839, 5 millions à celle de Versailles, rive gauche; en 1840, il garantit à la compagnie d'Orléans un intérêt de 4 p. 100 sur son capital de 40 millions; il prêta 4 millions à la compagnie d'Andrezieux à Roanne; 12,600,000 fr. à la compagnie de Strasbourg à Bâle, et une somme de 14 millions à celle de Paris à Rouen. Il fut autorisé à consacrer une somme de 14 millions à la construction du chemin de fer de Montpellier à Nîmes, destiné à compléter le système des chemins de la rive droite du Rhône, et 2 millions à l'exécution des chemins de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique.

En résumé, au 1er janvier 1841, une dépense de 54 millions environ avait été inscrite au budget de l'Etat, et des concessions avaient été accordées sur 868 kilomètres. Le tableau suivant donne les noms des chemins concédés, la date de leur concession et leur longueur.

NOMS.	DATES.	KIL.
Saint-Etienne à Andrezieux. . .	26 fév. 1823.	22
Id. à Lyon.	7 juin 1826.	56
Andrezieux à Roanne.	27 août 1828.	67
Epinac au canal de Bourgogne. .	7 avril 1830.	28
Montbrison à Montrond. . . .	26 avril 1833.	16
Alais à Nîmes et Beaucaire.. . .	29 juin 1833.	70
Long-Rocher au canal de Loing. .	16 oct. 1834.	3
Paris à Saint-Germain.	9 juill. 1835.	19
Abscon à Denain et Anzin. . . .	24 oct. 1835.	16
Grand'Combe à Alais.	12 mai 1836.	18
Villers-Cotterets au Port-aux-Perches.	26 juin 1836.	9
Montpellier à Cette.	9 juill. 1836.	27
Paris à Versailles (rive droite). .	*Id.*	18 (1)
Id. (rive gauche). .	*Id.*	17
Mulhouse à Thann.	17 juill. 1837.	19
Bordeaux à la Teste..	*Id.*	52
Creuzot au canal du Centre. . .	26 sept. 1837.	10
Strasbourg à Bâle.	6 mars 1838.	140
Paris à Orléans et Corbeil. . . .	7 juill. 1838.	133
Paris à Rouen..	15 juill. 1840.	128 (1)
	Total. . . .	868

Une période d'allanguissement signala toute l'année 1841, et l'industrie semblait disposée à se retirer de la lutte, si le gouvernement ne se décidait pas à poser en principe son concours aux grandes entreprises de chemin de fer. Tout le monde sentait cependant la nécessité de marcher. On comprenait instinctivement que s'arrêter dans cette voie, c'était reculer. Les journaux tenaient la France au courant de tout ce qui était tenté dans les pays limitrophes, de l'autre côté de la Manche et par delà l'Atlantique. Nous savions qu'à nos portes, la Belgique, confiante dans son avenir constitutionnel et dans la neutralité de son territoire, se couvrait de 550 kilomètres de voies ferrées, et nous étions condamnés à rester les bras croisés, à voir le progrès des autres s'arrêter à nos frontières, comme une marchandise prohibée. Il était temps pour nous de reprendre notre élan. Aussi le gouvernement cherchait-il, dans le silence du cabinet, les moyens de faire aux grands travaux publics cette ère nouvelle à laquelle tout le monde aspirait.

Toutes les grandes directions avaient été étudiées, et il était dès lors possible de tracer d'ensemble un vaste réseau qui pût satisfaire et contenter tous les grands intérêts engagés dans la question. Ce temps d'arrêt, on peut le dire, a été utile non moins que les hésitations de l'industrie, en ce que, laissant au gouvernement l'initiative des projets, il lui a permis de donner au réseau à construire cette homogénéité que nous envient les nations voisines. En effet, qu'on jette les yeux sur la carte jointe à cet article, on y reconnaîtra que les grandes lignes sont tracées de manière à donner toute satisfaction au premier des intérêts, celui de la défense nationale, puis aux intérêts des relations commerciales existantes entre les différents points du réseau. Ainsi on a cherché à relier entre elles les principales places fortes, et à réunir les centres des forces militaires du pays de manière à leur assurer des moyens de communication rapides et sûrs. Enfin on a donné la préférence aux tracés qui sont le mieux couverts, en cas d'attaque, par des obstacles naturels ou des places fortes. — Au point de vue commercial, les tracés suivent les voies de grande circulation, et de plus, chose importante, et dont on commence à apprécier toute la portée, ils se prêtent aisément à l'établissement d'embranchements destinés à rattacher entre eux des centres moins importants, mais qui n'en doivent pas moins féconder les artères principales.

Tels sont les principes qui ont présidé à la rédaction de la loi du 11 juin 1842, et dans laquelle l'industrie a retrempé ses forces. Nous avons assez longuement parlé de cette loi en 1843, il y a aujourd'hui dix ans, pour ne pas nous étendre aujourd'hui sur ce sujet. Nous rappellerons seulement qu'elle concernait ce qu'on a appelé le grand réseau, et qu'elle mettait à la charge de l'Etat les travaux d'art et de terrassements, à la charge des communes les dépenses de terrains, à la charge de l'industrie la pose des voies; partage équitable au moment où il fut fait, et que le progrès seul des capacités industrielles de la France devait modifier un jour au profit de l'Etat.

Pour les lignes du grand réseau, il fallait de toute nécessité que les conditions de construction répondissent aux besoins d'une circulation considérable et rapide. Aussi, sauf quelques exceptions, imposa-t-on des pentes de 5 millimètres au plus, et des courbes de 1,000 mètres de rayon. Les rails durent être du poids de 35 à 38 kilog. par mètre, et les locomotives assez puissantes pour remorquer de lourdes charges à une vitesse de 16 à 20 kilomètres à l'heure. Il en résulta une aggravation de dépenses qui, jusqu'au moment où les produits des chemins vinrent prouver que ces dépenses trouvaient leur rémunération, pesèrent lourdement sur les finances du pays. La première conséquence de la loi du 11 juin 1842, qui confiait les travaux à l'Etat, fut le vote d'allocations considérables, réparties sur un intervalle moyen de six années, mais qui, par l'addition de nouvelles lignes et les retards apportés à l'exécution des travaux sur quelques points, ne sont pas encore complétement épuisées.

Le crédit voté par la loi de 1842 était de 126 millions; en même temps une loi concède le chemin de Rouen au

(1) La longueur des deux chemins de Versailles (rive droite) et de Rouen est en réalité de 23 et 137 kilomètres: mais comme ils empruntent l'un 5 et l'autre 9 kilomètres au chemin de fer de Saint-Germain, on n'a porté dans le tableau que la longueur à construire.

Havre, avec une subvention de 8 millions et un prêt de 14 millions, dont 4 millions pour le chemin de Paris à Rouen, chargé de la moitié de la traversée de cette ville. — En 1843, on ajoute 7 millions à la dépense du chemin de Marseille à Avignon. — En 1844, diverses lois ouvrent au ministre des travaux publics des crédits jusqu'à concurrence de 310 millions. — En 1845, 24 millions sont ajoutés à ces crédits. — Enfin en 1846, de nouveaux classements ou des insuffisances reconnues font inscrire au budget une somme de 143 millions.

Récapitulons :

Dépense antérieure à 1841.	54	millions.
Loi de 1842.	126	»
Id. (Hâvre, subvention).	8	»
Loi de 1843.	7	»
Id. 1844.	310	»
Id. 1845.	24	»
Id. 1846.	143	»
Total.	672	millions.

A la fin de 1851, 657 millions environ avaient été dépensés par l'Etat sur les chemins — du Nord, — de Strasbourg, — de Lyon, — d'Orléans à Bordeaux, — de Tours à Nantes, — d'Orléans à Vierzon et sur le centre de la France, — d'Avignon à Marseille, — de Versailles à Rennes, — de Montpellier à Nîmes, — et du système atmosphérique.

Pendant ces dix années, l'industrie avait repris courage, et la plupart des lignes du grand réseau avaient été concédées. On verra, dans le tableau suivant, les dates des lois de concession. Quant aux conditions de ces concessions, nous avons eu occasion de les examiner en détail en rendant compte des inaugurations des divers chemins de fer. Nous rappellerons seulement, en termes généraux, que la durée en était très-réduite, par le motif que, les compagnies ne dépensant qu'une partie du capital d'établissement, devaient pouvoir, en peu d'années, amortir ce capital. Puis le système des adjudications, portant sur le nombre d'années de la concession, contribua à les réduire encore considérablement.

CONCESSIONS DE 1841 A 1851.

Noms.	*Dates des concessions.*	*Longueur en kilom.*
Mines de Decize au canal du Nivernais.	12 sept. 1841.	7 k.
Rouen au Hâvre.	11 juin 1842.	95
Montrambert à St-Etienne. .	22 avril 1843.	9
Marseille à Avignon. . . .	24 juillet 1843.	125
Commentry à Montluçon. . .	16 février 1844.	15
Montpellier à Nîmes. . . .	7 juillet 1844.	52
Amiens à Boulogne. . . .	26 *id.*	124
Montereau à Troyes. . . .	*id.*	101
Orléans à Bordeaux. . . .	*id.*	463
Centre.	*id.*	240
Paris à Sceaux..	5 août 1844.	11
Chemin atmosphérique. . .	*id.*	4
Vireux à la frontière. . . .	6 mars 1845.	2
Nord.	15 juillet 1845.	482
Creil à Saint-Quentin.. . .	*id.*	102
Fampoux à Hazebrouck. . .	*id.*	54
Paris à Lyon.	16 *id.*	515
Lyon à Avignon et Grenoble.	*id.*	320
Paris à Strasbourg et embr.	19 *id.*	660
Dieppe et Fécamp.. . . .	*id.*	71
Bordeaux à Cette.	21 juin 1846.	526
Versailles à Rennes. . . .	13 mai 1851.	388
Total au 1er décembre 1851. .		4,366 k.
Ajoutant le premier tableau. . .		868
On a pour la longueur totale concédée. . .		5,234 k.

Mais toutes les compagnies n'ont pas exécuté l'œuvre à laquelle elles s'étaient engagées.

Ainsi, les compagnies de Fampoux à Hazebrouck, de Lyon à Avignon et de Bordeaux à Cette renoncèrent à leurs concessions avant même d'avoir mis la main au travail, et leurs cautionnements furent confisqués, en vertu de leurs cahiers des charges. Cependant tout récemment elles en ont recouvré la moitié par un acte de la munificence impériale. La compagnie de Lyon à Paris se vit forcée également de renoncer à sa concession, après avoir commencé les travaux sur une large échelle. La longueur de ces différentes lignes était de 1,415 kilomètres. Si on les retranche de 5,234, on trouve que le développement des chemins concédés au premier décembre 1851 était de 3,819 kilomètres.

Nous avons dit plus haut que les dépenses de l'Etat à cette même époque avaient été de 657 millions.

Voici la décomposition de cette somme :

Avances à recouvrer sur les comp. .	280,000,000 fr.
Subventions en argent.	9,000,000
Id. en travaux. . . .	365,400,000
Frais d'études.	2,600,000
Total. . .	657,000,000 fr.
Les sommes dépensées par les compagnies étaient d'environ..	930,000,000
Total du capital engagé. . .	1,587,000,000 fr.

A cette même époque, la longueur des chemins livrés à l'exploitation était de 3,670 kilomètres, en y comprenant le chemin de Paris à Chalons-sur-Saône de 383 kilomètres, que l'Etat exploitait en régie. Sur les 3,819 kilomètres concédés, il y avait donc une longueur de 2,904 kilomètres en pleine exploitation, et il restait à achever et à ouvrir 915 kilomètres seulement.

Nous voici arrivés à la troisième période. — Après les événements du 2 décembre 1851, celui qui les avait dirigés et auquel ils devaient donner un trône sentit qu'il était indispensable d'offrir un but grandiose à l'activité de la nation, et il songea aux grands travaux publics, comme on y songe toujours après les grandes crises sociales.

L'Empereur proclama hautement que l'Etat ne devait pas reculer devant les éventualités que ferait peser sur son budget une garantie d'intérêt ; devant les subventions en argent, si le besoin s'en révélait, et que la subvention en travaux serait l'exception pour les nouvelles concessions. Il admit en principe qu'à l'instar de ce qui se passe en Angleterre, le capital pouvait être, dès l'origine, partagé en actions et en obligations. Ces dernières, n'ayant qu'un intérêt fixe, permettent de répartir un plus fort dividende sur les actions et en assurent le placement. Enfin, convaincu que le morcellement des voies ferrées était funeste et à leur exploitation économique et aux intérêts du commerce, il se montra disposé à autoriser la réunion en une seule main de plusieurs concessions, ce que l'on appelle les *fusions*, et à porter uniformément à 99 ans leur durée. Puis, quand toutes les grandes lignes furent concédées et qu'il s'agit de songer à celles d'une importance et d'un trafic moindres, il fit étudier par une commission les moyens de construire à bon marché ces voies secondaires. Il résulta de cette étude, dont nous parlerons plus loin, un code de nouvelles conditions économiques d'établissement, dont l'ensemble permettra de pousser, plus tard, à peu de frais, des embranchements dans les contrées les plus négligées jusqu'à ce jour.

La première concession date du 10 décembre 1851 : elle eut pour objet le chemin de ceinture autour de Paris, destiné à réunir les cinq grandes lignes depuis Rouen jusqu'à Orléans. La construction est exécutée par l'Etat, et la dépense, estimée 9 millions, est faite pour 5 millions par les compagnies, et pour le surplus par l'Etat. Les compagnies, réunies en syndicat, doivent exploiter ce chemin, d'une longueur de 14 kilomètres environ.

Le 3 janvier 1852, le chemin de fer de Paris à Lyon était concédé à une compagnie qui prenait l'engagement de le terminer à ses frais et de rembourser, en outre, à l'Etat une somme de 114 millions sur les dépenses faites par lui avant la concession.

A cette même date avait lieu l'adjudication du chemin de fer de Lyon à Avignon, en vertu d'une loi du 1er décembre 1851, la dernière qu'ait votée l'Assemblée nationale. Le rabais devait porter sur la subvention de 60 millions à payer par l'Etat, et il fut de 11 millions.

Le 12 février 1852, deux décrets concédaient le chemin de fer de Dijon à Besançon, avec embranchement sur Gray et le chemin de fer de Dôle à Salins, sans aucune subvention de l'Etat, et sans autre concours qu'une garantie d'intérêt.

Le 19 février, un traité conclu avec la compagnie du Nord assurait la construction des lignes de Saint-Quentin à la frontière belge, du Cateau à Somain, de Tegnier à Reims et de Noyelles à Saint-Valery. En retour des dépenses, estimées 69 millions, la compagnie obtenait la prolongation à 99 ans de la durée de sa concession, qui était de 38 ans.

Le 25 février, le chemin de Strasbourg à Wissembourg était concédé à la compagnie de Strasbourg à Bâle, moyennant une subvention de 3 millions et une garantie d'intérêt.

Le 26 mars, le gouvernement traitait avec la compagnie de Paris à Strasbourg, et, moyennant une prolongation de sa concession (99 ans au lieu de 42), la compagnie se chargeait d'exécuter un chemin de Metz à Thionville, et, plus tard, jusqu'à la frontière.

Elle se chargeait, en outre, de payer une subvention de 10 millions à une compagnie qui, par un autre décret du même jour, est devenue concessionnaire du chemin de fer de Blesmes et Saint-Dizier à Gray, sans autre concours de l'Etat qu'une garantie d'intérêt.

Le 27 mars, un nouveau décret a autorisé la réunion entre les mains d'une seule compagnie des quatre chemins de fer d'Orléans, du Centre, de Bordeaux et de Nantes, et concédé à cette nouvelle compagnie : 1° les chemins de fer du Bec d'Allier à Clermont, de Châteauroux à Limoges et de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne, dans le système de la loi du 11 juin 1842 ; 2° les chemins de fer de Poitiers à la Rochelle et à Rochefort. La compagnie doit exécuter ces derniers à ses frais, et verser, de plus, une somme de 16 millions au trésor. Toutes ces concessions sont de 99 ans, et l'intérêt est garanti sur un capital de 150 millions.

A cette même date du 27 mars, un décret a concédé sans subvention le chemin de fer de Graissessac à Béziers, destiné à rattacher les houillères de Graissessac au chemin de fer de Bordeaux à Cette et au canal du Midi.

Une loi, en date du 8 juillet, a concédé le chemin de fer de Paris à Caen et Cherbourg, avec embranchement de Mézidon au Mans : l'Etat fait les travaux de Caen à Cherbourg, donne une subvention de 16 millions pour ceux de Paris à Caen, de 4 millions pour l'embranchement, et garantit l'intérêt du capital dépensé.

Une autre loi, du même jour, a autorisé la réunion entre les mains d'une seule compagnie des chemins de fer du sud-est de la France, savoir : de Marseille à Avignon, Avignon à Lyon, Alais à Beaucaire et à la Grand'Combe, Nîmes à Montpellier et à Cette, en y ajoutant un chemin de Marseille à Toulon et de Rognac à Aix. L'Etat fait les travaux de Marseille à Toulon, moyennant une subvention de 9,700,000 francs payée par la compagnie. L'intérêt est garanti.

Enfin une loi de la même date a autorisé la concession du chemin de Bordeaux à Cette réunie au canal latéral à la Garonne, moyennant une garantie d'intérêt et une subvention de 40 millions. Le 24 août 1852, par un traité, la subvention a été réduite à 35 millions, et en même temps la concession s'augmenta des chemins de Bordeaux à Bayonne et de Narbonne à Perpignan, moyennant un supplément de subvention de 16,500,000 francs.

Le 18 août, la compagnie de Saint-Germain obtenait, sans aucun concours de l'Etat, un embranchement sur Passy et Auteuil de 7 kilomètres environ.

Par ces diverses concessions se trouvait à peu près complété le système de grande viabilité de la France. Cependant les provinces du Centre pouvaient se plaindre d'avoir été négligées, et il y avait tout un immense quadrilatère complétement déshérité. Les richesses minérales enfouies dans le sol, et que le défaut de voies de communication empêchait seul d'en extraire, devaient appeler à un haut point l'attention du chef de l'Etat. La difficulté des tracés dans ces parties montagneuses ne permettait pas d'ailleurs d espérer une construction économique dans les conditions de pentes et de courbes généralement adoptées. Il fallait donc étudier dans quelle mesure l'état de la science permettait de s'en départir. Tel fut l'objet des études d'une commission instituée au ministère des travaux publics. Sans entrer dans le détail de son travail, nous dirons qu'elle a admis que, suivant les difficultés du terrain, le prix des propriétés et le trafic probable de la ligne qui influe sur la quantité de matériel à construire, le prix pourrait varier de 140 à 260 mille francs, en supposant la pose d'une seule voie, des pentes de 10 à 15 millimètres et des courbes de 350 mètres de rayon. Maintenant ces chiffres peuvent encore être réduits, si l'on suppose que les achats de terrains et les travaux d'art n'ont lieu que pour une voie.

Eclairée par ces appréciations, l'administration n'hésita pas à étudier la possibilité d'une concession dans le centre de la France, et bientôt il la réalisa sous le titre de *Grand-Central*. Cette concession forme un réseau de plus de 1,000 kilomètres, caractérisé par deux grandes lignes principales : l'une, courant de l'est à l'ouest, unit Lyon et Bordeaux, met en communication la Suisse et la vallée du Rhône avec l'Océan à travers les bassins houillers de Rive-de-Gier, de Saint-Etienne, de Brassac ; l'autre ligne, courant du nord au sud, relie le centre et le midi, Paris et Toulouse par Clermont et Montauban ; c'est une prolongation du chemin de fer d'Orléans vers les Pyrénées et l'Espagne à travers le bassin houiller d'Aubin.

Enfin ces deux lignes se confondent, dans un parcours commun, sur un espace de 100 kilomètres, dont Aurillac est le centre, — et de ce point, marchandises et voyageurs rayonneront, dans les quatre grandes directions, vers Bordeaux ou Lyon, vers Paris ou l'Espagne.

Comme complément de ce réseau, une troisième ligne se dirigera de Limoges à Agen par Saint-Yrieix et Périgueux, et ouvrira aux régions du centre une voie de plus vers Bordeaux et les Pyrénées.

Le Grand-Central est destiné à donner la vie à sept départements. Il parcourt les contrées fertiles de la Limagne et les riches vallées de la Guyenne ; il traverse les montagnes du Périgord, du Quercy, du Limousin et du Rouergue, dont le sein renferme des richesses minérales inépuisables, telles que les minerais de fer du Périgord, les kaolins de Saint-Yrieix, les houilles et les gisements de fer du bassin d'Aubin. Ce dernier bassin nous paraît surtout appelé à prendre une importance très-grande. Sur aucun point de la France la houille ne se vend à aussi bon marché. On exploite à Aubin, soit à ciel ouvert, soit par galeries au niveau des vallées, sans puits ni machines, et comme de véritables carrières, des couches de houille d'une puissance de 20 à 40 et jusqu'à 120 pieds. Dans la carte des gîtes métallifères publiée par l'administration des mines, le groupe des montagnes centrales de France occupe une place importante ; il renferme non-seulement d'immenses gîtes de minerais de fer, mais aussi des mines de cuivre et de plomb argentifère d'une grande richesse ; et c'est ce groupe que le Grand-Central doit desservir. Tout paraît donc combiné pour donner à ce vaste réseau un brillant avenir : construction économique et transports assurés.

Nous allons citer seulement les chemins de fer nouvellement concédés, sauf à y revenir plus tard, afin de les porter dans le tableau qui termine cet article :

1° Un chemin du Mans à Tours à la compagnie d'Orléans (concession non réalisée) ;

2° Chemin de Lyon à Genève et embranchement de Mâcon à Ambérieux ;

3° Chemin de Saint-Rambert à Grenoble ;

4° Chemin de Bourg-la-Reine à Palaiseau, concédé à la compagnie de Paris à Sceaux.

Beaucoup d'autres sont demandés, dont quelques-uns seront probablement concédés d'ici à peu de temps. Nous y reviendrons, et en même temps nous dresserons un tableau des sacrifices que ces nouvelles concessions imposent à l'Etat, et de la mesure dans laquelle est engagée sa garantie. Enfin nous donnerons un aperçu des recettes des chemins de fer en 1852.

TABLEAU DES CONCESSIONS DU 2 DÉCEMBRE 1851 AU 1er MAI 1852.

Noms.	*Date.*	*Longueur.*
Chemin de Ceinture. . . .	10 décemb. 1851	14 kil.
Lyon à Avignon.	3 janvier 1852	230 *id.*
Paris à Lyon.	*id.*	515 *id.*
Dijon à Besançon.	12 février *id.*	90 *id.*
Dôle à Salins.	*id.*	35 *id.*
Auxonne à Gray.	*id.*	37 *id.*
Réseau du Nord.	19 *id.*	208 *id.*
Strasbourg à Wissembourg.	25 *id.*	54 *id.*
Metz à Thionville et frontière.	25 mars *id.*	52 *id.*
Blesmes à Gray..	26 *id.*	174 *id.*
Poitiers à la Rochelle. . .	27 *id.*	160 *id.*
Moulins à Roanne. . . .	*id.*	66 *id.*
A reporter. . . .		1,635 kil.

Carte générale des chemins de fer de France, au 15 mai 1853.

	Report.		1,635 kil.
Guétin à Clermont. . . .	*id.*		157 *id.*
Chateauroux à Limoges. . .	*id.*		135 *id.*
Béziers à Graissessac. . .	*id.*		53 *id.*
Paris à Cherbourg. . . .	8 juillet	*id.*	300 *id.*
Mans à Mézidon.	*id.*		127 *id.*
Bordeaux à Cette.	*id.*		481 *id.*
Rognac à Aix.	*id.*		24 *id.*
Marseille à Toulon. . . .	*id.*		65. *id.*
Bordeaux à Bayonne et embranchements.	Août	*id.*	184 *id.*
Narbonne à Perpignan. . .	*id.*		64 *id.*
Passy à Auteuil.	*id.*		7 *id.*
Provins aux Ormes. . . .			43 *id.*
Bourg-la-Reine à Palaiseau.			41 *id.*
Grand-Central.	21 avril	1853	1015 *id.*
Genève et embranchement. .	30 *id.*		227 *id.*
Saint-Rambert à Grenoble. .	Mai	*id.*	90 *id.*
Tours au Mans.			90 *id.*
Total.			4,678

Report. . . .	4,578
Ajoutant les concessions antérieures.	3,819
On a pour le réseau.	8,397 kil.

PAULIN.

AVIS.

Messieurs les abonnés sont priés de vouloir bien adresser d'avance le renouvellement de leurs abonnements, afin d'éviter les retards dans l'envoi du journal.

On peut se procurer au bureau de L'ILLUSTRATION *des collections complètes et des volumes, ou cahiers mensuels ou numéros séparés pour compléter des collections.*

On s'abonne *directement* aux bureaux, rue de Richelieu, n° 60, par l'envoi *franco* d'un mandat sur la poste à l'ordre de Armand Lechevalier, ou près des directeurs de poste et de messageries, des principaux libraires de la France et de l'étranger.

Pour l'*Allemagne*, l'*Autriche*, la *Prusse* et la *Russie*, on peut s'abonner par l'entremise des Directeurs des postes de Cologne et de Sarrebruck.

PAULIN.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, 56.

Rébus.



EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS.

Si le vin monte à la tête, l'homme perd son équilibre.